

SOIGNER LES ENTRÉES DE VILLAGES

Constats Dans les villages, les constructions sont organisées autour de l'espace public, lieu de vie collectif très lié aux usages agricoles du territoire. Les entrées des villages sont beaucoup plus lâches et sans contraintes naturelles, elles s'étirent le long de routes, mélangeant les activités, l'habitat, les jardins, les champs. Au point où il est parfois difficile de comprendre où commence vraiment le bourg, et qu'il y est raisonnable pour une voiture de ralentir. Cette première manifestation souvent confuse et brouillonne n'indique pas où se situe le centre, mélangeant les tailles des bâtiments, les grands dégagements routiers ou les entrées cochères. De même, si la proximité de l'eau est occultée et le coteau est oublié, le panneau publicitaire ou le simple candélabre prennent une importance exagérée.

Ce qui est en jeu

- La première image présente les villages et « donne le ton », la personnalité du village dans son site.
- La vigilance des automobilistes : l'entrée indique l'espace construit, traversé par les habitants, dont les enfants.

Rappel des objectifs de qualité paysagère

- Accueillir de nouveaux habitants et des activités

- Objectifs de l'action**
- Affirmer la vocation d'entrée, lieu des premières perceptions du village, et faire ralentir les automobilistes.
 - Produire un aménagement cohérent avec le contexte et les ressources en place.
 - Renforcer l'attractivité du territoire.
 - Affirmer les limites de l'enveloppe urbaine, maîtriser l'étalement urbain et le développement des zones d'activités.

- Potentialités Atouts**
- Pas de grande voies routières classées à grande circulation.
 - Des opportunités fournies par la géographie, le bâti, ou les groupes de plantes présentes sur place.
 - Une simplicité de présentation d'ensemble des villages.
 - Pour la plupart des villages, les enveloppes urbaines sont encore bien distinctes.

- Estimation des coûts**
- Prix extrêmement variables. Des ordres de grandeur, hors maîtrise d'œuvre :
- 0 euro quand il est nécessaire d'affirmer une vocation dans le document d'urbanisme, ou quand un riverain prend en charge un entretien spontanément
 - environ 10 euros HT /m2 si les aménagements projetés sont simples (végétation, cheminement)
 - environ 75 euros HT/m2 si l'éclairage, les bordures de trottoirs et une partie de la chaussée (passage surélevé) sont compris ou si un monument existe au milieu d'un carrefour.

- Inconvénients Faiblesses**
- Une multiplicité d'acteurs concernés à concerter (réseaux, conseil départemental, sncf, voies navigables de France)
 - Changer les habitudes de circuler, stationner...
 - Le piège du détail, la volonté de faire beau ou comme ailleurs.
 - Des entrées qui se dégradent et se banalisent par l'implantation de bâtiments, d'activités.

Porteurs financeurs potentiels

- La commune (suivi de l'évolution du lieu dans le temps au-delà des autorisations d'urbanisme)
- La communauté de communes qui peut apporter le recul nécessaire : le maire n'est pas seul face à une entreprise, un riverain ou face au conseil départemental.
- Un groupe d'habitants (les riverains et ou futurs riverains) qui peuvent prendre en charge l'organisation et sa gestion comme celle d'un « commun » dans le cas d'aménagement ponctuel à Jaulny par exemple ou de gestion des pieds de murs à Bayonville.

Suivi Animation

- La commune qui doit suivre l'évolution du lieu dans le temps au-delà des autorisations d'urbanisme
- La communauté de communes qui peut apporter le recul nécessaire : le maire n'est pas seul face à une entreprise, un riverain ou face au conseil départemental.
- Un groupe d'habitants (les riverains et ou futurs riverains) qui peuvent prendre en charge l'organisation et sa gestion comme celle d'un « commun » dans le cas d'aménagement ponctuel à Jaulny par exemple ou de gestion des pieds de murs à Bayonville.
- CAUE 54, 57.
- PNR Lorraine.

Méthode S'APPUYER SUR LE SITE

Cette action répond à un double besoin : marquer l'entrée et faire ralentir.

Pour cela, les aménagements devront d'abord s'appuyer sur ce qui structure les entrées (rapport au bâti, alignement d'arbres, les vues, les profils de voiries et d'accotements...) afin que ces atouts deviennent de réels composants de l'aménagement et permettent d'éviter l'ajout d'éléments traditionnellement utilisés dans les aménagements routiers. Il ne s'agit pas ici de penser uniquement à l'embellissement.

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

- Identifier l'entrée, la situer entre des repères tangibles : décrire le lieu.
 - Qu'est ce qui manifeste sur le terrain l'entrée dans le village ?
 - Regarder de manière approfondie ce lieu pour déterminer ce qui pourrait donner une identité d'entrée dans un village particulier : un élément géographique, ou au contraire un détail caractéristique propre.
 - Comprendre les possibilités offertes par le lieu, en particulier l'espace disponible et les règles à respecter
 - Quelles surfaces sont dévouées aux circulations ? Peut-on les réduire ?

IMAGINER DES SOLUTIONS ADAPTÉES ET/OU RÉVERSIBLES

- Elaborer différents scénarios construits sur des variables choisies (fonctionnement, circulations, ...) : dessiner, simuler la nouvelle entrée, sur des photos, coupes, schémas...
- Privilégier des solutions simples et/ou réversibles : plantations d'arbres, de vivaces, semis, marquages au sols, recépage de haies, plessage, fauche..., éclairage...

exemples

L'ENTRÉE D'ONVILLE (54) ET CELLE DE REMBERCOURT (54)



Ce n'est pas le bâti qui identifie le village mais la présence de ces petites parcelles très entretenues. Comme certaines maisons, les jardins ont pignon sur rue, ils se présentent directement sans clôture depuis la chaussée. La vue est transparente vers la vallée.



Les maisons pourtant très ordinaires, à la faveur d'un virage de la route apparaissent densément et s'imposent : pas de doute, le village est là. Le coteau est lui aussi bien visible en arrière plan. A gauche, le vieux village de l'autre côté du Rupt de Mad est clairement installé au pied du clocher qui domine les toits.

exemple L'ENTRÉE DE CONAN (41)



La commune de Conan (41) a un calvaire en entrée de village, régulièrement raboté par les camions et les tracteurs. Résultat, les trottoirs régressaient, l'enrobé s'étalait de plus en plus. Un recalibrage de l'entourage du calvaire, l'enfouissement du réseau électrique et le choix de sens de circulation ont permis au lieu de revivre, aux piétons de pouvoir traverser et à la commune de garder en grand cette belle sortie de village ouverte vers la plaine.

Maîtres d'œuvre : F. Roumet - Y. Jarreau

exemples DES ENTRÉES EN MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

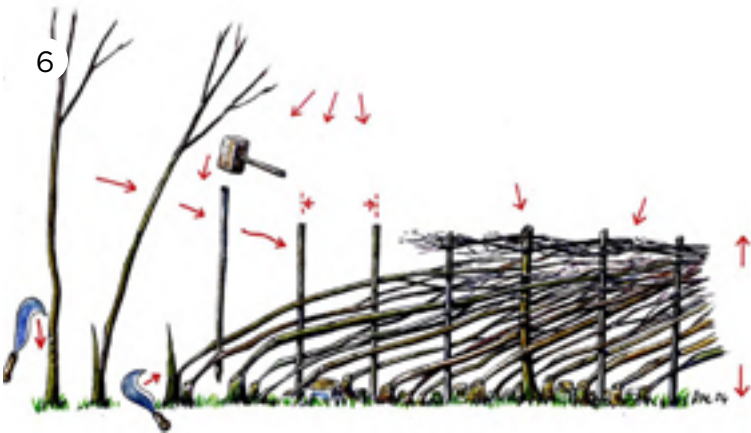


Des exemples d'entrées de villages extraits du site du CAUE 54.

1. à Dommartin-la-Chaussée, une porte végétale
2. à Loromontzey, un alignement de mirabelliers
3. à Vaudémont, des annuelles et un cerisier.

S'appuyer sur le vivant pour soigner les entrées de village ...





Des exemples de techniques :

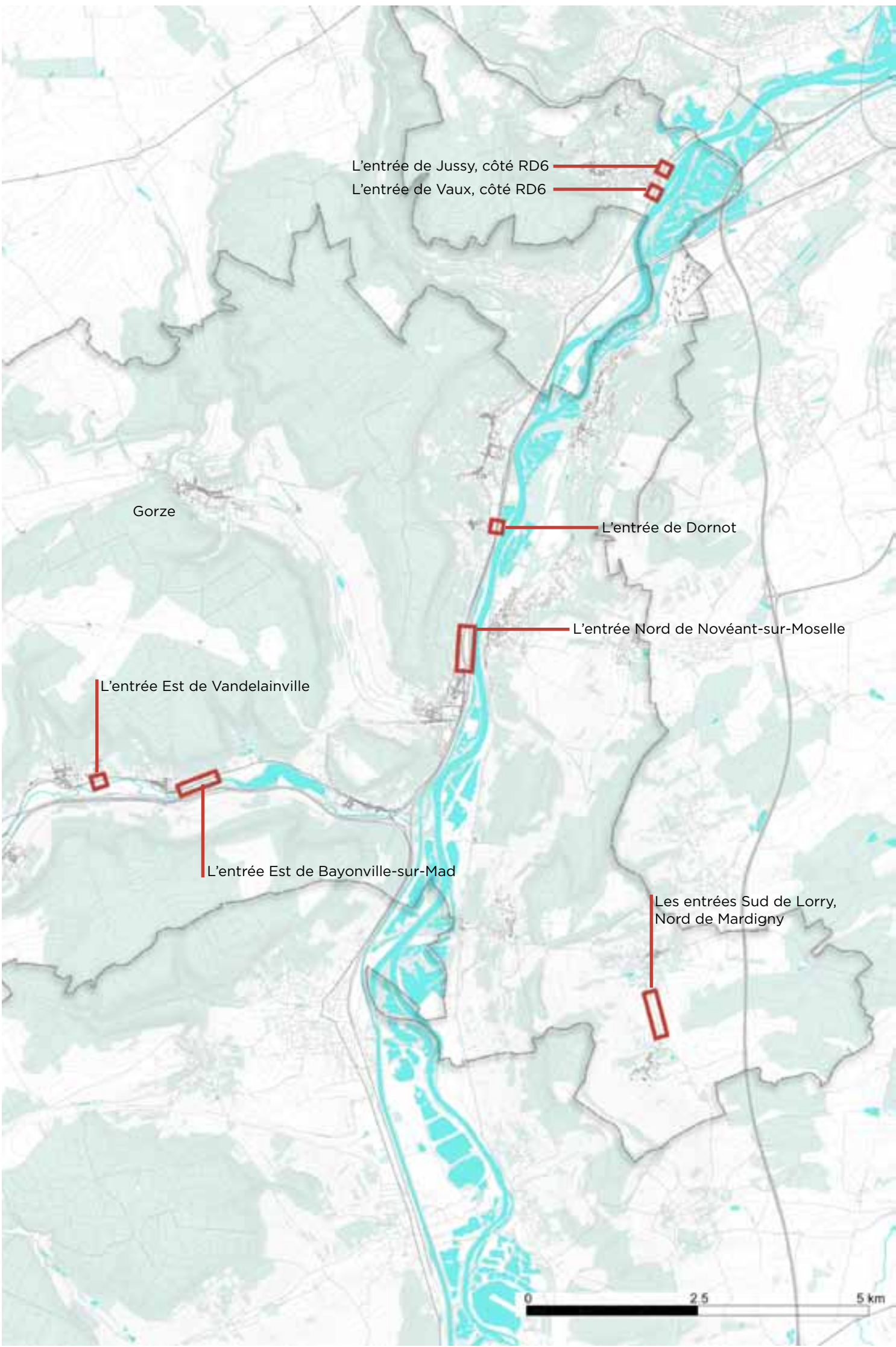
1. Des bandes de trottoirs plantés côté chaussée ; permettent de limiter la vitesse, d'embellir ; facile à entretenir, intègrent les potelets.
2. Des pieds de murs qui accueillent des plantes, spontanément installées. A droite, le retrait de 10cm d'enrobé le long du mur et un peu de compost ont permis à des plantes de s'installer. Le paysage de la rue en est changé. Une intervention minimale qui nécessite l'autorisation de la commune.
3. Le semis de mélange de prairie permet d'optimiser des espaces habituellement oubliés et perçus comme inutiles. Permet plus de biodiversité, un entretien réduit.

4. Une ligne de plançons de saules et quelques vivaces au pied permettent de mettre à l'abri les piétons de la route, même sur un trottoir étroit.
5. La construction de haies mortes ou ramées structure un espace et permet d'éviter l'évacuation des produits de taille ou de défrichage.
6. Le plessage est une technique pour constituer des haies vivantes ; structurantes, elles sont intéressantes pour la biodiversité. Une haie plessée engendre un travail d'entretien régulier mais réduit.
7. L'installation de tas de bois peut aussi être un moyen de marquer une lisière, une entrée, un chemin.

4 SOIGNER LES ENTRÉES DE VILLAGES

Cartographie des entrées de village à soigner





L'entrée de Jussy, côté RD6

L'entrée de Vaux, côté RD6

Gorze

L'entrée de Dornot

L'entrée Nord de Novéant-sur-Moselle

L'entrée Est de Vandelainville

L'entrée Est de Bayonville-sur-Mad

Les entrées Sud de Lorry,
Nord de Mardigny



LES ENTRÉES DE JUSSY-VAUX, DEPUIS LA RD6

Intérêt de l'entrée

2 carrefours sur la RD6 existent pour desservir les 2 villages.

Côté Nord, seul le «Rendez-vous des Pêcheurs» pourrait signaler une entrée de village. Pourtant, rien n'indique que Jussy est tout proche. De plus, la Moselle est quasiment invisible, le lieu est comme dilaté avec la route départementale qui paraît immense, le grand stationnement du hangar et ses abords très routiers sans aucune vie.

Côté Sud, l'eau est aussi invisible et le carrefour est ample pour une toute petite route qui remonte vers le coteau. On ne voit que des petites maisons en ordre dispersé sans lien apparent avec les vieux villages perchés bien plus hauts.

Au carrefour, seul le grand platane est à l'échelle et souligne l'importance de ce petit accès qui semble seulement filer vers quelques maisons isolées

Conseils

Exprimer les contrastes d'ambiances très forts et les différences d'échelles :

- Ouvrir largement vers la Moselle pour trouver une dimension géographique,
- Soigner les accotements pour retrouver un aspect rural,
- Puis côté sud, retrouver une dimension réduite de la voirie à proximité du carrefour avec la petite route.



L'ENTRÉE DE DORNOT

Intérêt de l'entrée

Le village est perché sur le coteau. Le long de la RD6, la perception s'arrête au garage automobile ou au dépôt de grumes selon le sens d'arrivée.

D'un côté, le remblai, la clôture grillagée, la façade blanche et les voitures rangées devant puis le candélabre attirent l'œil.

De l'autre, inversement un rangement de gros troncs écrase littéralement par sa hauteur l'entrée du village.

Conseils

C'est la continuité des paysages de la vallée qui prime.

Faire en sorte que le premier contact ne soit pas le garage automobile : la passerelle au-dessus des voies ferrées constitue une opportunité de détournement d'attention et de traversée depuis la Moselle jusqu'au village.

L'entreprise de sciage va être délocalisée : le lieu ne doit pas devenir une friche. Il doit retrouver sa place en pied de coteau.



L'ENTRÉE NORD DE NOVÉANT-SUR-MOSELLE

Intérêt de l'entrée

La route longe la grande bande boisée sans usage aujourd'hui face aux petites maisons en pied de coteau.

L'entreprise de sciage va s'implanter.

L'organisation des rails reprend une grande direction géographique, parallèle au coteau, et à la Moselle.

Passées les 2 rampes qui mènent au pont, la force du bâtiment de la gare, massif, est prégnante.

Conseils

Il est nécessaire de dessiner préalablement cette nouvelle entrée de ville avec bâtiments, clôtures, accès, signalisation routière. Tous ces éléments doivent être présentés pour garantir une cohérence globale à cette entrée.

D'ores et déjà, il faut orienter les bâtiments futurs dans le sens des rails.

Le coteau doit rester le plus haut et constituer un fond à cette entrée de ville en restant bien visible.



L'ENTRÉE EST DE BAYONVILLE-SUR-MAD

Intérêt de l'entrée

Le village est dissimulé par une petite bosse et ne se dévoile que par les murs de clôture et de soutènement qui cadrent la route ; le bâti proprement dit est bien au-delà. La présence du coteau et des murs cadre la route. La végétation « mange » les murs et les plantations en pied, ou le mobilier, ne simplifient pas la compréhension du lieu.

Conseils

La mauvaise visibilité et la venue inattendue du village sont des facteurs de surprise donc de maintien de l'attention du conducteur.

La présence de murs et leur végétation qui semblent surgir presque sur la chaussée est inhabituelle : tous ces contrastes et événements sont à développer pour annoncer très rapidement le village.



L'ENTRÉE EST DE VANDELAINVILLE

Intérêt de l'entrée

Le monument aux morts, le chemin de la gare, le jardin en contrebas de la route, l'arrêt du bus, autant d'éléments urbains mais la priorité est bel et bien donnée aux voitures de la route départementale.

Le jardin cultivé apporte une note soignée précisément à cette entrée Est, comme d'autres jardins, un peu plus loin en direction d'Onville.

Conseils

Reconsidérer l'espace dévolu à cette circulation automobile ; particulièrement au carrefour, faut-il maintenir le monument au centre de ce « rond-point » ? ou faire en sorte qu'il soit sur un bord pour redonner une force aux lieux piétons ?

En parallèle, il est nécessaire de redonner « du poids » à la direction sente de la gare (sente des Chenevières) - rue principale qui coupe la route départementale.



L'ENTRÉE SUD DE LORRY ET NORD DE MARDIGNY

Intérêt de l'entrée

La topographie légèrement montante depuis les 2 villages, l'absence de bâti qui s'est presque étiré jusque là et la présence à l'écart de la chapelle donnent une certaine sérénité à ce lieu, entre-deux plutôt que vraie entrée.

Conseils

Garder ce « vide » agricole, qualifié par l'architecture modeste de la chapelle, mais peut-on faire en sorte que les terrains soient tenus par une activité agriculture, élevage et non par une friche ?



L'ENTRÉE OUEST DE JAULNY

Intérêt de l'entrée

La taille très réduite du village dans un méandre du Rupt de Mad, avec quelques arbres fruitiers en bord de route et des jardins qui remontent de la vallée vers la chaussée, font de cette entrée un espace de qualité.


Mais la tendance est au remplissage et à la banalisation par du mobilier de signalisation, des soutènements en béton, des plantations sur bâches plastiques. Bref les traces d'un modernisme qui n'est pas de bon aloi et s'imposent progressivement.

Conseils

Garder l'échelle du site tout entier sans encombrer cette grande simplicité d'une route qui jouxte le village et longe la vallée.

Modeste, le jardinage est opportun dans le choix des plantes, des techniques et des interventions : planter sans bâche au sol, oser les plantes vernaculaires, semer en pied de mur...





**03.
actions
pour une
terre d'accueil
et de liens**

**› Partager le territoire
et le faire découvrir**



DÉMARCHES PARTICIPATIVES SUR LES ESPACES PUBLICS

ET RÉVÉLER LE PETIT PATRIMOINE LIÉ À L'EAU.

Constats Dans les villages, les constructions sont organisées autour de l'espace public, lieu de vie collectif très lié aux usages agricoles du territoire. Dans le sens de la pente parfois, mais le plus souvent installé le long des courbes de niveau. L'eau y est visible, vive ou symbolique. Les plantes sont disséminées mais bien présentes, parfois entretenues par les riverains.

Le diagnostic a montré le désir des habitants de voir plus de vie dans les villages, c'est-à-dire de voir les espaces publics davantage animés, occupés, traversés ; des lieux qui fédèrent, attirent, participent à la création de liens entre les gens.

Ce qui est en jeu

- La cohérence de l'aménagement avec le reste du village.
- La polyvalence des espaces publics.
- La qualité de l'accueil et de la rencontre entre les habitants.

Rappel des objectifs de qualité paysagère

- Transformer les espaces publics.
- Mettre en valeur les sources et le petit patrimoine lié à l'eau.
- Impliquer les habitants dans la transformation de leur cadre de vie, bien commun essentiel, fédérateur.
- Faire évoluer les modes de gouvernance.

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Donner les moyens aux élus, aux associations, aux habitants d'envisager et de mettre en place des initiatives pour transformer les espaces publics. • Améliorer la qualité du cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire ; favoriser la convivialité. • Révéler l'eau dans l'espace public (ru, source, lavoir, ruissellement...) • Relier les espaces publics, le réseau de chemin et les belvédères. • Favoriser l'appropriation des aménagements par les habitants et leur entretien de manière durable. • Par ces démarches, donner une place plus grande au vivant dans l'espace public. • Cibler des sites potentiellement intéressants pour ce type de démarches. 	Inconvénients Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Des espaces publics souvent occupés par les voitures, la place du piéton est réduite, très fortement parfois. • Des espaces publics qui risquent d'évoluer sans conserver leur polyvalence, simplicité et cohérence avec le contexte. • Tous les bureaux d'études paysagistes et urbanistes ne savent pas s'inscrire dans des démarches de chantiers participatifs. • Un patrimoine qui se perd : des fontaines qui dépérissent et se ferment (Waville), des sources qui disparaissent.
Potentialités Atouts	<ul style="list-style-type: none"> • Une densité forte du bâti tout autour des espaces publics, délimitation franche par les façades ou les pignons. • De très nombreux contacts avec l'eau sur le territoire. • Un fort sentiment d'appartenir à une collectivité. • Des proportions équilibrées entre les hauteurs et formes de bâtis et les surfaces des espaces publics. • Des espaces publics humbles impliquant une intervention modeste et juste. • La communauté de communes sait organiser des chantiers. 	Porteurs financeurs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • La commune (suivi du lieu dans le temps au-delà des autorisations d'urbanisme). • La communauté de communes (appui de l'organisation logistique, financement, recherches subventions). • PNR Lorraine (appui logistique et subventions). • CAUE 54 et 57. • FREDON. • Le Conseil Régional Grand Est. • L'agence de l'Eau. • Les départements. • Fondation du patrimoine. • DREAL.
Estimation des coûts	<p>Pour donner une idée d'ordre de prix, prenons l'exemple d'une démarche menée à Poupriy par F. Roumet et Omnibus : pour cette transformation d'espace public, une journée de travail à deux paysagistes furent nécessaires pour la conception de l'aménagement et la description des tâches à effectuer dans le cadre d'un chantier, avec présentation au conseil municipal.</p> <p>Puis, les 2 jours de chantiers ont été encadrés par 3 paysagistes ; la préparation des repas, cafés et collations a été prise en charge par la commune accueillante.</p>	Suivi Animation	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté de communes. • Un groupe d'habitants - riverains et/ou futures riverains (prise en charge de sa gestion comme celle d'un « commun ».) • Les habitants des autres communes (soutien, accompagnement pendant le chantier et ateliers de concertation).

Méthode DÉFINIR UNE PROGRAMMATION

- La commune, le groupe de suivi plan paysage se réunissent pour définir les attentes, les besoins sur l'espace public ciblé ; cette première séance de réflexion visera à établir les premières intentions d'aménagements sur l'espace, ou au moins d'affirmer l'envie de la commune d'agir sur cet espace.
- La commune peut ensuite :
 - soit organiser un premier atelier de concertation pour mettre en musique les besoins avec des premières intentions d'aménagement. Etre accompagné par des paysagistes, urbanistes pour caler les propositions. Cet atelier aboutira à un premier schéma d'intention mettant en évidence les grandes lignes des transformations. Une esquisse peut ensuite être élaborée et présentée aux participants et au conseil municipal qui ajustent et valident la proposition. L'équipe de paysagistes-urbanistes distinguera les actions envisageables dans le cadre d'un chantier participatif et celles qui nécessitent l'intervention d'entreprise au préalable.
 - soit mandater une équipe de paysagistes concepteurs et urbanistes pour établir une proposition d'aménagement sur l'espace et la définition des tâches à effectuer par des entreprises ou dans le cadre d'un chantier participatif. L'équipe mandatée présentera au conseil municipal les propositions pour ajustement et validation.

ORGANISER LE CHANTIER PARTICIPATIF

- L'équipe mandatée pourra rédiger les éléments techniques (description des travaux si il y a intervention d'une entreprise de travaux, choix de matériaux en consultation avec le conseil municipal et les participants à l'atelier de concertation).
- La commune procède au choix des plantes en pépinières (éventuellement), ou organise un troc de plantes dans le village.
- La commune et le groupe plan paysage organisent un chantier sur un, deux jours ou plus en fonction des tâches à exécuter. Il s'agit de rassembler les outils nécessaires, de répartir les tâches, de prévoir le nombre de groupe nécessaires, de localiser les interventions sur site... La commune accueillante prend en charge l'organisation logistique de l'accueil (repas, café...). Elle peut faire appel aux habitants pour préparer le repas, les collations. A mesure que les chantiers participatifs se déroulent, un réseau de participants se constitue et peut être mobilisé à chaque nouveau chantier.
- Le tout peut se dérouler sur 4 à 5 mois, avec des chantiers à organiser en hiver pour les plantations.
- La commune prévoit le suivi après chantier, suivi de la reprise des plantations, suivi de la gestion, quel entretien ici et à quelle fréquence ?

ET SPÉCIALEMENT SUR L'EAU ?

Les actions peuvent être très simples : débroussaillage près des sentiers, ou aménagement des espaces publics dans les villages.

D'autres actions plus extra-ordinaires :

- Organisation de visites et d'évènements, de fêtes sur les chemins de l'eau avec enfants, les traces de l'eau sur le territoire.
 - Mais où va l'eau ?
 - Quel lien entre les sources et les pratiques agricoles ?
- Mise en valeur de ce patrimoine. Ne pas se priver du recours à un ou des artistes, de manière permanente ou temporaire



Une place pour le vivant dans les espaces publics ?

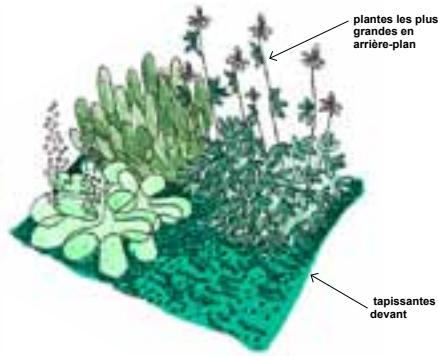
CE QUE L'ON TROUVE SOUVENT



Des sujets isolés, la terre à nu.

1

PRINCIPE DE COMPOSITION POUR UN ENSEMBLE HARMONIEUX



Rassembler les plantes d'une même variété en des ensembles plus importants, couvrir le sol par des couvre-sols au 1er plan.



2



3





Des exemples d'aménagement:

1. Un principe de base pour s'inscrire dans une démarche de fleurissement durable est de privilégier la plantation de vivaces et notamment de couvre-sols afin de permettre une réduction du temps d'entretien et une couverture (à terme) totale des sols. («Une terre à nu est une terre qui se meurt...»)
2. Toujours pour réduire l'entretien, planter des strates arbustives et de vivaces en pied d'arbres pour limiter la tonte et les blessures sur troncs.
3. Faire de la gestion des espaces ouverts un atout pour créer, structurer les espaces, orienter les usages ; par la tonte, dessiner des espaces dédiés au passage, réduire le temps de travail ; des espaces de fauches (2x/an max) et des espaces tondu.
4. La plantation de bulbes en pieds d'arbres agrémentent les espaces, réduit l'entretien.

5. Aires de jeux et cours d'école sont des lieux où le vivant devrait avoir une place bien plus importante que celle qu'on lui accorde aujourd'hui, à la fois pour l'approche et la connaissance du vivant, pour les bienfaits que cette proximité procure, pour l'imagination et la créativité que les espaces extérieurs peuvent induire chez les enfants. Avec des aménagements imaginés avec ce qui se trouve sur place, loin des catalogues de jeux qui banalisent les espaces et qui favorisent moins l'imagination et la créativité chez les jeunes.
6. Exemple d'aménagement de ruelles d'un village sur le coteau avec mise en scène de l'eau de ruissellement intégré. Et exemple de mise en valeur d'une fontaine avec quelques pavés, des vivaces, un espace enherbé tout autour. L'espace public retrouve un sens, autour des points d'eau, lieu d'importance pour la vie du village.



Des initiatives inspirantes...

1. La sapinière de Grigny (91)

En première année, les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles participent à un atelier «Conduire le vivant, le droit à l'erreur» dont l'objectif est en 2010, la transformation d'une friche en un espace public accueillant entre deux quartiers résidentiels. Une convention est conclue entre l'école et la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne pour mettre en œuvre une gestion du site avec les habitants, les écoles et les associations, une gestion simple et économe de l'aménagement.

2. La rue du jeu des enfants à Strasbourg (67)

En juin 2017, la rue du Jeu des enfants à Strasbourg est devenue piétonne, et les riverains sont invités à s'appropriier la rue, à se réappropriier l'espace public. un appel à projet a été lancé, invitant des créateurs à imaginer la transformation de la rue, organisé par l'association des riverains et commerçants de la rue. La chaussée prend des couleurs, les bancs, murs également. la transformation est rapide, efficace, économe !

3. Aménagement du seuil du cimetière - Poupri (28)

Le cimetière est ici à l'écart de seuil du village, il constitue son entrée. De part et d'autre du cimetière, deux espaces existent, un qui est comme un seuil, une entrée officielle, l'autre, un lieu de stockage de matériaux divers pour l'employé communal.

Le chantier de 2 jours a permis de créer une ramée pour mettre la culture voisine un peu à l'écart et stocker le bois issu de l'abattage de plusieurs arbres. Les troncs débités ont été rangés, la haie rajeunie, des tilleuls un chêne, un érable et un cormier ont été plantés mais aussi des bulbes et des grimpantes pour rendre le lieu plus accueillant. Le chantier a été conduit par F. Roumet et Omnibus, paysagistes. Depuis 2 ans, il est entretenu régulièrement par l'employé communal et les habitants.

4. Aménagement de l'ancien jardin de l'école - Poupri (28)

Sous la même forme que l'exemple précédent, la commune a souhaité transformer ce jardin attaché auparavant au logement communal en le rendant public, en y plantant un verger, des grimpantes, en y créant des espaces ombragés, agréables pour les habitants. Les produits issus des abattages ont permis la création d'un muret de séparation entre la cour du logement communal et le jardin public.

Les participants étaient nombreux : élèves d'un collège, groupe de personnes en réinsertion, habitants, élèves de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles.

Depuis 2017, il est entretenu régulièrement par l'employé communal et les habitants.

Il a été conduit par F. Roumet et Omnibus, paysagistes.






3



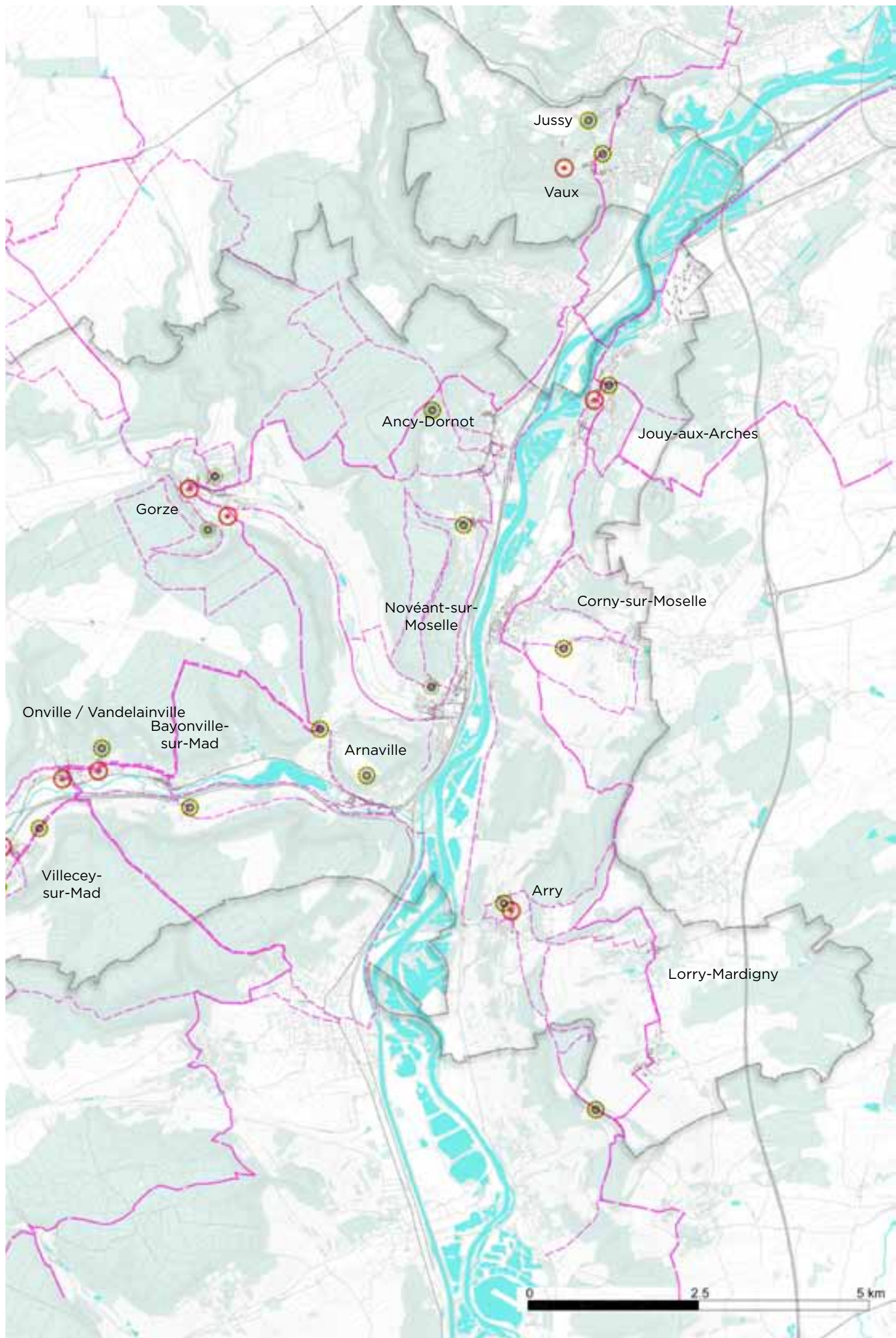
4



Cartographie des espaces publics à transformer

- proposition d'espaces publics à transformer 
- proposition d'implantation de phares-belvédères 
- espaces à l'arrière des villages à réouvrir 
- courbe 250 
- réseau de chemins, itinéraires 





JAULNY - LA PLACE DU LAVOIR



Intérêt de l'espace public

La place du lavoir est aussi celle de l'église. 4 tilleuls font face au lavoir, et apportent de l'ombre, de la vie sur cette grande surface d'enrobé. La mairie et l'école sont proches. La place semble dimensionnée pour le passage de la voiture et son stationnement. Un jardin occupe le tour arrière de l'église, sans usage, il est comme oublié. Un atelier de concertation a eu lieu en juin 2017.

Conseils

Le schéma d'intention réalisé sur la base des contributions de l'atelier de juin 2017 est une base solide pour un programme de chantier participatif ici ; réorganiser le stationnement, retrouver un sol perméable et vivant pour les tilleuls, et dégager de la place pour les piétons.



exemple

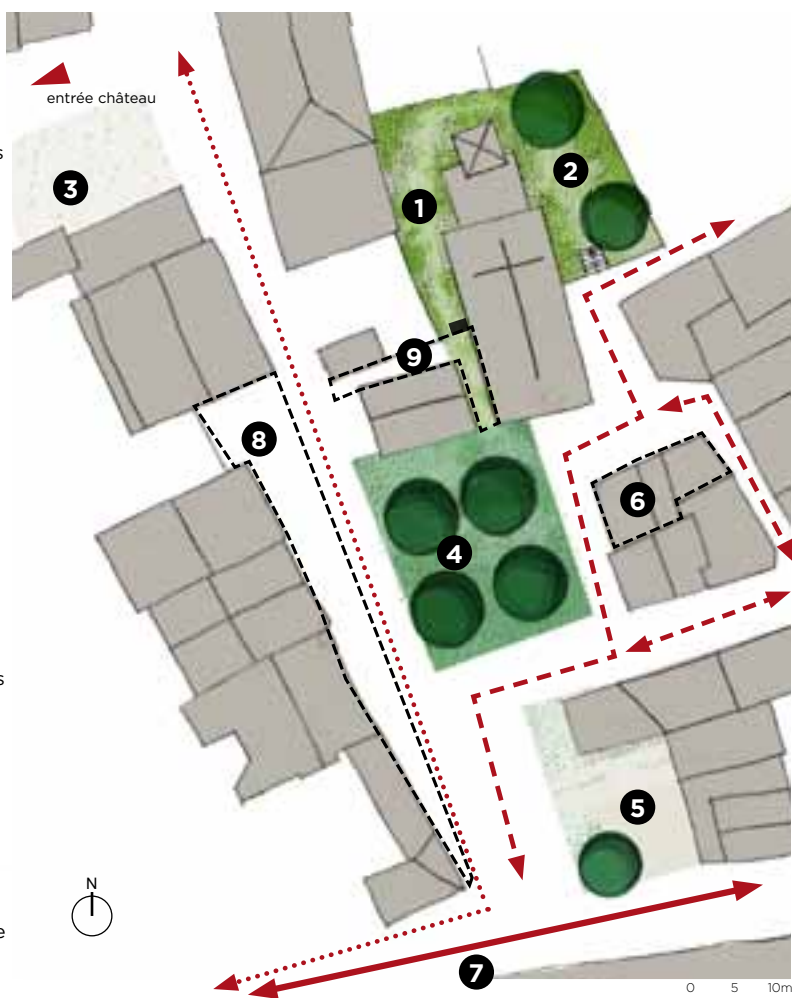
ATELIER DE TRAVAIL SUR LA PLACE DU LAVOIR DE JAULNY



En juin 2017, un atelier de travail s'est déroulé dans le cadre de l'élaboration du présent plan de paysage, sur l'aménagement de la place du lavoir de Jaulny. Les participants, venus de plusieurs villages alentours se sont répartis en deux groupes pour réfléchir aux aménagements possibles de cette place. 1 schéma regroupant les propositions a été réalisé, voir page suivante.

Demandez le programme !

- 1** Ouvrir le chemin derrière l'église : relier la place du lavoir et le jardin de l'ancien cimetière + rampe PMR
- 2** Faucher, installer quelques mobiliers (table de pique nique ...) pour les habitants du village et randonneurs. Jardin avec occupation plus irrégulière lors des fêtes de villages par exemple.
- 3** Stationnement supplémentaire possible
- 4** **Une place publique réappropriée**
Conserver les 4 tilleuls
Retrouver un sol perméable et planter, favoriser le développement des tilleuls.
Installer des assises, des jeux ?
- 5** Stationnement à organiser, avec plantations aux abords pour marquer l'entrée sur la place. Optimiser les surfaces perméables.
- 6** Acquisition pour transformation ? quel programme ?
- 7** Retravailler le stationnement le long de la voirie. Trouver une place à la voiture et une place au piéton.
- 8** Encourager les plantations en pieds de murs, conserver les stationnements.
- 9** Rendre accueillant cet espace (peinture ? exposition ?... ?)



- Circulation principale
- Circulation secondaire
- Circulation nécessaire pour les engins de la ferme

REMBERCOURT - LES ABORDS DU CIMETIÈRE



Intérêt de l'espace public

Le cimetière, un peu à l'écart, sur le coteau au sud du village est un espace intéressant pour observer le village dans la vallée, pour gagner les hauteurs du village et notamment un belvédère remarquable. A côté, un ancien cimetière militaire, peu entretenu (parcelle 99). Les abords de ces lieux singuliers et beaux pourraient être des espaces de contemplation, de repos.

Conseils

Un banc, à l'ombre de l'arbre pourrait suffire. Si l'on veut préserver la vue sur le clocher, il sera nécessaire de contacter les propriétaires des jardins en contrebas pour garantir le maintien de l'ouverture du paysage ; mettre en place une convention d'entretien, une convention avec un éleveur pour du pâturage, une convention avec une association pour récolter les fruits et entretenir ? Est-ce possible de réinvestir le cimetière militaire ?



WAVILLE - LE CARREFOUR DE LA RUE DE JOYEUSE



Intérêt de l'espace public

La rue de Joyeuse traverse le village de haut en bas ; une large voirie s'étend de part et d'autre de la rue au niveau de la bifurcation avec la rue Bayard. Les voitures sont garées de chaque côté de la chaussée, un front bâti de maison marque le bas de cet espace ; le lieu est peu avenant, surtout pour les piétons, qui ne savent plus où marcher. Les enfants de l'école du Val de Mad imaginent là d'y mettre des jeux, de l'herbe, réduire la place de la voiture pour en gagner pour le piéton.

Conseils

Réduire les largeurs de voiries en hiérarchisant les deux voies, la rue de Joyeuse étant plus importante. Dessiner une place piétonne dans le bas, contre le bâti central, près du lavoir ; planter des arbres pour faire ralentir, donner de l'ombre, soigner cet espace comme un cœur de village. Réfléchir à des mobiliers ludiques, en bois avec le concours des enfants de l'école.



VILLECEY-SUR-MAD - L'ESPACE DE JEUX À L'ENTRÉE



Intérêt de l'espace public

Villecey-sur-Mad est le seul village situé de ce côté du Rupt de Mad. L'entrée du village est indiquée depuis la route départementale dans Waville. Il faut traverser le Rupt de Mad pour sentir que l'on entre dans un autre village. Et sur le côté de la route se trouve une aire de jeux convoitée et appréciée par les enfants, près de l'eau, à l'écart des voitures. Mais les enfants de l'école indiquent que cet espace important à leurs yeux pourrait être amélioré.

Conseils

Un city stade et quelques jeux ont été installés. L'espace semble ne pas profiter de cette proximité avec l'eau ; et l'espace offre peu d'ombre. Prévoir un aménagement pour approcher l'eau en toute sécurité, des bancs, quelques arbres. L'entrée du village étant avant le passage de la voie ferroviaire, soigner les abords du passage ; déplacer le dépôt de verre...



ONVILLE - CARREFOUR RUES DE GORZE ET DE LA MAIRIE



Intérêt de l'espace public

Ce carrefour est une entrée dans le village depuis la route départementale. Les voiries sont très larges, le monument au centre semble isolé, dans un triangle enherbé et planté. La place a été aménagée pour répondre aux exigences de la circulation, sans considération pour les piétons. L'espace est pourtant une porte d'entrée dans le coeur du village.

Conseils

La voirie pourrait être réorganisée pour donner un socle cohérent à la statue et ses abords. Certains passages de voirie pourraient peut-être même être rendus piétons.



VANDELAINVILLE - PLACE DU BAS



Intérêt de l'espace public

La plus grande place du village, dans le bas de la rue principale accueille l'arrêt du car. La place donne sur une impasse enherbée, configuration caractéristique du village de Vandelainville. Un banc permet encore de s'adosser à une maison, à l'ombre d'une grimpante. Les proportions de l'espace sont justes, un endroit où l'on aurait envie de s'installer, de se rencontrer.

Conseils

Il n'y a pas grand chose à faire, à part mettre en valeur ce qui est déjà là, une pierre qui sert d'assise ; travailler le sol à la manière de ce qui a été fait déjà aux abords de l'aire, ou au moins sur une partie pour réserver l'espace nécessaire au car. Aménager un abri cohérent avec l'ensemble, où l'on puisse s'asseoir à d'autres moments que l'attente du car, pour des fêtes peut-être ?



GORZE-PLACE DE L'ÉGLISE



Intérêt de l'espace public

La place de l'église, proche de la mairie, du château est un espace central pour le village. Elle est aménagée principalement pour la voiture. Un aménagement pourrait être imaginé donnant une place plus importante au vivant, tout en préservant du stationnement et en offrant un véritable socle à l'église qui domine ici.

Conseils

Réorganiser le stationnement et le mettre un peu à l'écart de l'église. Planter des arbres pour offrir un peu d'ombre et de convivialité ; redonner le statut de place à cet espace. Mettre en valeur la voie qui mène aux chemins entre les jardins à l'arrière de l'église.



GORZE - L'AIRE DE JEUX



Intérêt de l'espace public

L'espace de loisirs est très fréquenté par les habitants, pour profiter de la mare, des espaces de jeux, des terrains de sport.

Conseils

Ici les transformations pourraient davantage porter sur les modes de gestion ; l'espace gagnerait en convivialité et en accueil de biodiversité si les tontes étaient moins régulières, si les haies étaient recépées, pour ouvrir la vue, et si les produits d'abattage, de recépage étaient réutilisés sur site comme mobilier, ramée ou stockage de bois pour les riverains. L'atelier pédagogique des étudiants de l'école de paysage de Versailles (février 2018) a apporté des idées de gestion et d'aménagements pratiques.

GORZE - LE VALLON DU FOND DE LA GUEULE



Intérêt de l'espace public

Juste en amont de l'espace public décrit dans les pages précédentes, un pré ouvre vers le vallon froid classé Natura 2000... et le bâtiment de la Folie, ancienne fabrique d'un parcours pittoresque, oublié et sans toit maintenant au milieu des épicés, invisible. Un étrange alignement de très vieux marronniers peut être contemporain laisse couler le ruisseau à ses pieds.

Conseils

Les travaux de défrichage, abattage, ont permis de souligner l'importance du pré et de lui donner une forme très belle. Des bancs ont été disposés et permettent de surveiller l'évolution du parcours depuis l'étang le long du pré ou en sous bois. Les questions demeurent sur la gestion des vieux marronniers mais aussi sur le devenir du bois en amont de la digue et plus généralement dans la gestion des plantations d'épicéas autour de la fabrique. Il est nécessaire d'agir avec prudence pour ouvrir progressivement le versant, laisser entrevoir ces constructions qui se laissent découvrir plutôt que de les remettre en lumière brutalement pour risquer un enrichissement rapide.



Une source jaillit d'anciens murs de pierres sèches. Un escalier en ruine, des murets de soutènement : le lieu a été organisé, voire dessiné. Entre la fabrique et le pré, une digue, en partie rehaussée par des remblais récents coupe le vallon. A son amont l'eau circule difficilement dans le bois humide qui accueille des batraciens dont les salamandres. Encore plus loin, le vallon devient très étroit et n'existe tant qu'un pré tient les bords du ruisseau.



L'atelier pédagogique mené avec les étudiants de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles en février - mars 2018 a mis à jour ces richesses et notamment le rôle de cette digue, véritable promontoire ouvert vers Gorze et le mont Saint Blin, mais aussi, premier pas vers le pittoresque de la fabrique, des marronniers et des vieux murs.



QUELQUES LARGES TROTTOIRS SONT POTENTIELLEMENT INTÉRESSANTS...



Intérêt de l'espace public

La structure urbaine de certains villages, comme ici à Onville, s'appuie sur des configurations du tissu bâti où les maisons sont en retrait de la route offrant un recul apprécié par les habitants de ces maisons et par les piétons pour observer le patrimoine bâti remarquable. Cette épaisseur constitue la limite entre l'espace privé et l'espace public et quand elle n'est pas occupée par la voiture permet aux habitants et piétons de trouver une assise, un espace où se rencontrer.

Conseils

Il s'agit de maintenir une distinction entre l'espace de la voiture et celle du piéton, par les matériaux au sol, par la place donnée au vivant, dans les interstices, grâce à la perméabilité des surfaces...

Inviter les habitants à l'appropriation de ces lieux, par la mise en place de bancs, pierres pour s'asseoir, plantation de vivaces, de grimpantes....

Ces éléments participeront à la qualité de ces paysages de rue.



VAUX - LES JARDINS À L'ARRIÈRE DU VILLAGE



Intérêt de l'espace public

Cet espace de presque 7000m² se situe à l'arrière du village de Vaux, dans le fond du vallon. Presque confidentiel, cet espace est pourtant connu des randonneurs, des habitants. Quelques bancs avaient été installés autrefois. L'orientation et les hauts arbres apportent de la fraîcheur et limitent la lumière. Pourtant les potentialités de ce site sont pressenties comme nombreuses.

Conseils

C'est par un mode de gestion à mettre en place que l'espace sera mis en valeur. Quelques hauts arbres pourraient être abattus pour apporter de la lumière, d'autres pour préserver la vue sur le clocher du village. Les poubelles seraient à ranger sur le côté. Une gestion par pâturage permettrait d'économiser la tonte ou la fauche et serait un attrait pour les habitants. Cet espace pourrait être accueillant au printemps ou en été quand les jours sont longs, pour pique-niquer par exemple.



JOUY-AUX-ARCHES-PLACE DES ÉCOLES



Intérêt de l'espace public

L'école se situe au bout de l'impasse de la mairie, et donne sur une vaste place, aménagée par un rond-point et quelques places de stationnement. Un escalier permet de rejoindre la route départementale qui a été déviée un peu plus haut. La place n'est en fait que le délaissé mais elle a gardé une vocation très routière. Le piéton a ici peu de place ; malgré cette situation en impasse, le piéton n'a que peu d'espace sans les voitures Réorganiser le

Conseils

stationnement, réduire un peu la place donnée à la voiture pour retrouver un équilibre entre les usages. Offrir un espace sécurisé et confortable pour les piétons, les enfants et les adultes se retrouvant à la sortie de l'école. Quelques plantations, une répartition différente des usages, dégager de l'espace piéton contre le mur au nord de la place.



ARRY - LA PLACE DE L'ÉGLISE



Intérêt de l'espace public

Cet espace est central pour le village, près de l'église, dont les plafonds sont remarquables. Sur la place, une fontaine indique la présence d'une source un peu plus haut.

La place est aujourd'hui principalement occupée par du stationnement.

Conseils

Mettre en valeur l'eau sur cette place, et réfléchir à un aménagement sans alourdir par du mobilier ou autres jardinières. Le stationnement pourrait être repoussé le long de la route.

La place serait dégagée, offerte aux piétons, elle pourrait être plantée pour offrir davantage d'ombre, et des bancs permettraient de faire une pause ici, de profiter de la vue dégagée sur la vallée.

Le risque ici est de vouloir aménager de manière trop irréversible, ou dans un langage trop urbain.



CRÉER 17 PHARES- BELVÉDÈRES

Constats Un ensemble de points hauts, présents sur chacune des communes, permet de couvrir l'ensemble du territoire, formant un réseau de « points de vue », à la fois des lieux d'où on regarde et des paysages regardés. Leur emplacement, toujours public, place le spectateur dans une position de contemplation mais aussi désigne des paysages à découvrir. Chacun de ces points hauts a sa propre personnalité : situation topographique, exposition, végétation, proximité avec le bâti.

Ce qui est en jeu

- La visibilité du territoire et sa compréhension par tous pour comprendre l'évolution des paysages.
- La compréhension des mécanismes d'évolution future à travers les nouvelles constructions mais aussi la gestion de la forêt.

Rappel des objectifs de qualité paysagère

- Créer le réseau des 17 phares-belvédères.
- Comprendre la gestion en place sur la forêt publique, privée, du ministère de la Défense. Les phares belvédères sont les portes d'entrées pour comprendre la gestion de la forêt.
- Faire apparaître le fil de la courbe 250.
- Mettre en évidence la multiplicité des regards, des paysages, des atouts des villages, des capacités à innover, à créer sur le territoire.

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Regarder, contempler : créer des étapes dans le réseau de chemins et participer à l'attractivité touristique du territoire. • Comprendre à partir de ces lieux singuliers, d'observation «naturaliste», l'évolution du paysage urbain (silhouette des villages...), agricole (vignes, vergers, prairies...), naturel et forestier. Les belvédères sont les points de références pour dessiner et représenter les implantations des nouvelles constructions. • Comprendre enfin la gestion de la forêt très présente sur le territoire et des autres milieux naturels. • Créer une dynamique touristique et de développement local. • Renforcer l'attractivité du territoire et promouvoir ses riches patrimoniales (naturelles, culturelles, paysagères). 	Inconvénients Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Les lieux d'implantation sont parfois tellement évidents qu'ils pourraient passer inaperçus. • Il est nécessaire que les propriétaires et gestionnaires forestiers jouent le jeu de cette vitrine itinérante sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Des peuplements de pins noirs implantés pour le bois de mines sans usages maintenant. - Des peuplements monospécifiques de hêtres menacés par l'évolution climatique. - Une gestion au plus juste qui ne permet pas d'investir dans les conditions d'exploitation. - Des usages réservés au court terme : bois de chauffage. - Des pratiques qui restent le lot des spécialistes avec une simple communication de façade.
Potentialités Atouts	<ul style="list-style-type: none"> • Leur dissémination sur le territoire, leur position topographique, leur relation avec le village. • Beaucoup de ces points de vue sont reconnus, certains sont aménagés et entretenus par des communes ou des associations. Souvent, les actions à entreprendre sont très simples. • La variété de gestion des forêts et des situations topographiques. • Pour la forêt : des techniciens ouverts, des lieux d'expérience potentiels sur les propriétés communales, des usages existants de la forêt très variés (tourisme, cueillette, production), des peuplements hérités et des nouveaux à composer, une charte forestière en Val de Moselle qui propose l'ouverture au sens large de la forêt (loisirs et accès, compréhension de la gestion forestière). 	Porteurs financeurs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental + régional • DREAL / drac ABF. • Communauté de communes pour l'animation / organisation d'évènements. • Élus pour la mobilisation locale. • Associations / structures pour chantiers d'insertion. • Écoles + associations locales pour l'entretien. • Groupe d'action local (GAL) du programme LEADER Ouest.
Estimation des coûts	<p>Coûts extrêmement variables entre la fabrication d'un banc sur place (moins de 100 euros TTC) et la fabrication d'un belvédère de plusieurs mètres de haut (coût en 2013 du belvédère de Fégréac en chantier participatif avec intervention d'un artiste et maître d'œuvre : 20 000 euros TTC).</p>	Suivi Animation	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de communes. • Communes. • Groupes d'habitants / groupe de suivi du plan de paysage. • ONF et / ou syndicat forestier. • PNR Lorraine. • Acteurs du tourisme et offices. • Sociétés de chasse.

Méthode INSCRIRE CE RÉSEAU DANS UN PROJET DE TERRITOIRE DÉFINI AU PRÉALABLE

Le réseau de belvédères est une manière de dessiner des liens entre les acteurs du monde de l'entreprise, de la construction, les acteurs du monde agricole, du tourisme (randonneurs...), de la forêt, ...

Il est aussi une manière de créer des liens physiques sur le territoire : les belvédères seront inscrits dans le réseau de chemins et pourront conduire à la découverte d'autres lieux, ou patrimoine local.

Un travail de définition des éléments à relier, des chemins à connecter, des vues à montrer, des parcours à dessiner est la première étape.

Elle permettra de bien mesurer les différents types d'aménagements nécessaires aux belvédères, les moyens à mettre en oeuvre par la communauté de communes ; elle permettra aussi de motiver les communes à s'engager dans la démarche et enfin d'inscrire ces aménagements dans le temps.

UNE OPÉRATION CONDUITE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La mise en place du réseau de belvédères est confiée à la communauté de communes, qui sera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Elle coordonne l'ensemble de l'opération, depuis la contribution des communes visant à définir les grandes lignes du projet à la réalisation des belvédères.

La communauté de communes veille à intégrer chaque belvédère dans son volet urbanisme, tourisme et attractivité du territoire, et détermine les éléments de communication sur la gestion de la forêt autour de ces belvédères ; ces belvédères sont en effet pensés pour faire comprendre l'évolution du paysage et la gestion mise en place sur l'ensemble des milieux.

LA CONTRIBUTION DES COMMUNES

- Constituer des groupes de travail par commune.

Une fois les objectifs du réseau esquissés et territorialisés, la commune associe un groupe d'habitants et de partenaires incontournables (ONF, propriétaires fonciers autres) pour réaliser ensemble l'état des lieux préliminaire, dessiner les contours du belvédère (intervenants extérieurs ? type de belvédères avec élévation ou non, cadrage de la vue, ...) et les moyens à mettre en place pour l'entretien du belvédère, le maintien des vues et ainsi assurer leur pérennité.

Le PNR Lorraine ne prendra pas en charge l'entretien des belvédères, en revanche il recherchera les moyens pour aider les propriétaires à inscrire dans la durée ces aménagements et à les entretenir.

- Choisir le lieu d'implantation du belvédère : voir et accéder
 - Chaque commune est appelée à proposer un lieu idéal, traduisant « son » paysage, et éventuellement desservi par la courbe 250 et pouvant, le cas échéant, dévoiler un aspect de l'évolution de la forêt et des autres milieux.
 - La commune décrit le lieu de son choix avec localisation sur une carte et choix de photographies, le lien avec la courbe 250 et la desserte par les chemins ; elle rédige un texte précisant l'intérêt du site. L'accessibilité au public est fondamentale : le statut foncier du lieu choisi et des alentours qui seront concernés par les travaux est clairement énoncé.
 - La communauté de communes étudie la pertinence du choix proposé et coordonne les implantations, les belvédères s'inscrivent dans le maillage des chemins piétons, cyclistes et éventuellement voitures. Elle complète les descriptions d'implantations pour établir un lien

avec l'évolution des villages : le belvédère sera inscrit dans le document d'urbanisme comme point de référence pour apprécier l'intégration des constructions ou les transformations du bâti. Elle s'attache également à ce que le belvédère puisse suivant son implantation, participer à la compréhension des actions de gestion des forêts publiques ou privées voisines.

RÉALISER LE BELVÉDÈRE

- Imaginer une construction atypique utilisant les matériaux les plus proches et oser l'originalité et le provisoire.
 - La commune et son groupe de travail proposent une intention de forme. Certains ouvrages vont s'élever du sol, d'autres nécessitent un défrichement important des parcelles voisines, d'autres encore ne demandent qu'une intervention minimaliste.
 - La communauté de communes apporte son éclairage pour le mode de construction et le recours éventuel à une personnalité extérieure : artiste, architecte, paysagiste, ingénieur... voire met en place une consultation.
 - La commune et son groupe d'actions, assisté par la communauté de communes réalisent l'ouvrage. Le groupe établit et tient un plan de gestion du lieu, des ouvertures nécessaires. La communauté de communes communique ce document aux gestionnaires des forêts voisines.

- Établir le discours sur les milieux autour du belvédère

La communauté de communes recueille les informations liées à la gestion des forêts alentour. Elle permet qu'une sensibilisation sous forme de panneaux expliquant les objectifs, les impératifs, les types de traitement des milieux, pour la forêt par exemple : taillis, futaie régulière ou irrégulières et les prochaines interventions. Chaque belvédère sera le lieu d'une thématique ou milieu, ou approche différente. La communauté de communes coordonne et harmonise sur l'ensemble des belvédères cette communication y compris d'un point de vue graphique. Elle assiste les gestionnaires à mettre en place des actions de vulgarisation à partir de belvédères : sentiers de découverte, parcelles d'essais, parcelles « ouvertes »...

L'utilisation d'outils numériques pourra être envisagée pour éviter les tables d'orientation peu pérennes, non-adaptables dans le temps et peu interactives.

**DES REPÈRES VISIBLES DE LOIN
QUI ORIENTENT, INDIQUENT, INFORMENT,
SIGNALENT, ET ATTIRENT.**

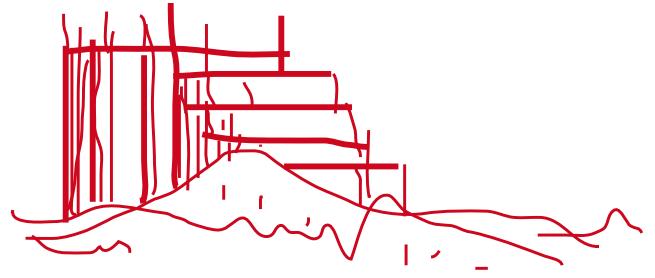
**UN RÉSEAU D'ÉVÈNEMENTS,
UNE ATTRACTION TOURISTIQUE,
UN TERRITOIRE COMME UN MUSÉE.**



Vue sur les vignes de Vaux, depuis la RD6.



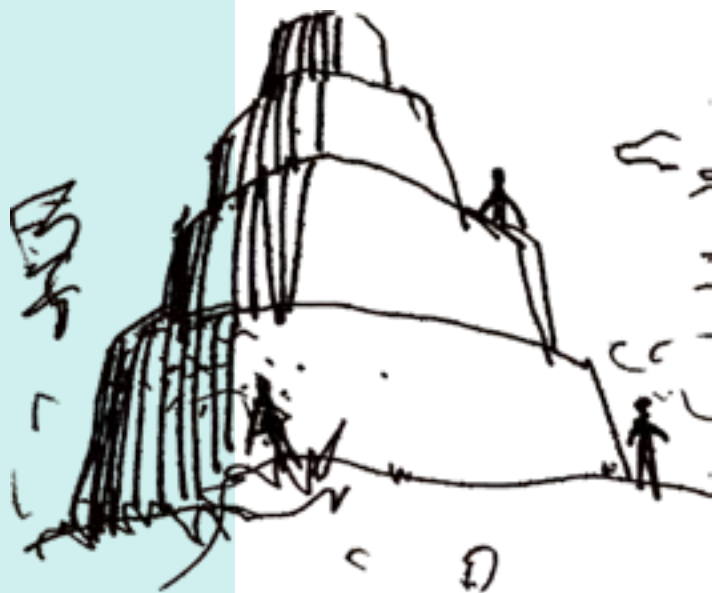
Vue Villecey-sur-Mad depuis Waville.



exemple LE BELVÉDÈRE DE FÉGRÉAC (35)

extrait du site internet : <http://www.fegreac.fr/spip.php?article80>

«Situé au Bellion, dans le magnifique site de La Carrière, cette oeuvre, conçue par l'artiste russe Nicolas Polissky et construite à partir de 2009 par des dizaines de bénévoles, a nécessité 72 m³ de gros bois et 30 m³ de petit-bois, le résultat final consistant en un ouvrage de douze mètres de haut.



Dessin de N. Polissky du belvédère de Fégréac.
sources : www.fegreac.fr/spip.php?article80

Depuis son inauguration le 11 mai 2014, les visiteurs peuvent monter au sommet de cette structure pour en admirer la vue panoramique et ainsi découvrir la commune de Fégréac et ses alentours, notamment le marais présent sur le territoire communal, ou les 7 clochers des communes voisines.

Les Fégréacais et les touristes peuvent profiter d'un accès gratuit à ce lieu grâce à une convention tripartite signée par la commune, l'association La Carrière et le propriétaire du terrain, pour une durée de 15 ans.»
Construction sur un site privé, avec convention.

Acteurs

Association La Carrière
Habitants de Fégréac.
Artiste N. Polissky
François Roumet : paysagiste maître d'oeuvre

A RETENIR

- Une structure conçue grâce à l'association d'un artiste, d'un maître d'oeuvre, de citoyens volontaires.
- Une forme spectaculaire, un objet attractif pour le territoire.

Démarche

Un groupe de volontaires s'est réuni régulièrement pour imaginer le schéma de montage de la structure.

Le bois a été en parallèle abattu chez un voisin et acheminé sur place. Plusieurs sessions d'une semaine de chantiers participatifs se sont échelonnées sur 1 an; Les participants, étudiants, jeunes retraités, vacanciers., n'étaient pas rémunérés mais seulement accueillis, hébergés chez des membres du collectif. L'essentiel du matériel a été prêté. Seuls l'ingénieur béton, le maître d'oeuvre et l'artiste ont été rémunérés. A l'initiative de cette opération, G. Chauvel, propriétaire du site a été le rouage indispensable qui a coordonné les équipes et relancé sans cesse les opérations.

Facteurs de réussite

- La mobilisation des citoyens.
- L'appel à un artiste
- Les compétences du maître d'oeuvre, associé aux connaissances des autres acteurs qui ont accompagné la démarche.



sources : www.fegreac.fr/spip.php?article80



photo : François Roumet

exemple

UN BELVÉDÈRE SUR LES BOUCLES DE LA SARRE (ALL) BAUMWIPFELPFAD SAARSCHLEIFE

Situé à Mettlach-Orscholz, en Sarre (Allemagne), le belvédère est l'aboutissement d'un sentier long de 1250 m, un sentier en hauteur (23m en moyenne au dessus du sol de la forêt). Depuis ce belvédère, la vue est remarquable sur la boucle de la Sarre. Cet équipement spectaculaire est ouvert depuis juillet 2016 et a été réalisé par l'architecte Stoegger.

«D'un coût de 4,7 millions d'euros, le projet a été réalisé en quatre mois de travaux par une entreprise privée de Bavière, spécialisée dans ce genre de mise en valeur de site exceptionnel. La ville de Mettlach a apporté son appui, espérant attirer 200 000 touristes supplémentaires chaque année. L'édifice réalisé à 80 % en bois, sans aucun escalier, se présente comme une rampe en pente douce qui doit permettre même à des personnes handicapées en fauteuil roulant de monter les six niveaux de la tour et d'accéder à la plateforme panoramique au sommet.

L'entrée à cette nouvelle attraction est payante : de 10 euros par personne à 21,50 euros pour une famille. L'accès à la Saarschleife et son ancien balcon panoramique, en contrebas de la tour, reste cependant gratuit.»

sources : extrait de l'article «La Saarschleife comme vous ne l'avez jamais vue», *Républicain Lorrain*, 02/08/16.

Acteurs

Architecte Stoegger
Cloef-Atrium

Démarche

Opération de maîtrise d'oeuvre classique, le commanditaire étant Cloef-Atrium, à Mettlach.

Facteurs de réussite

- Le caractère exceptionnel du site.
- Le budget.
- L'association entre le sentier et le belvédère.

A RETENIR

- Le choix du lieu est primordial.
- Même si cet équipement appartient à une catégorie de projet dont le coût est très élevé, le point de vue a une capacité d'attraction très importante.
- Le caractère apaisant d'une vue sur le grand paysage est toujours recherché.









Les belvédères peuvent prendre des formes très diverses :

1. Sentier des Lauzes, le belvédère des lichens, G. Clément.
2. Les belvederes Drentsche Aa de Strootman Landscape Architects, Pays Bas.

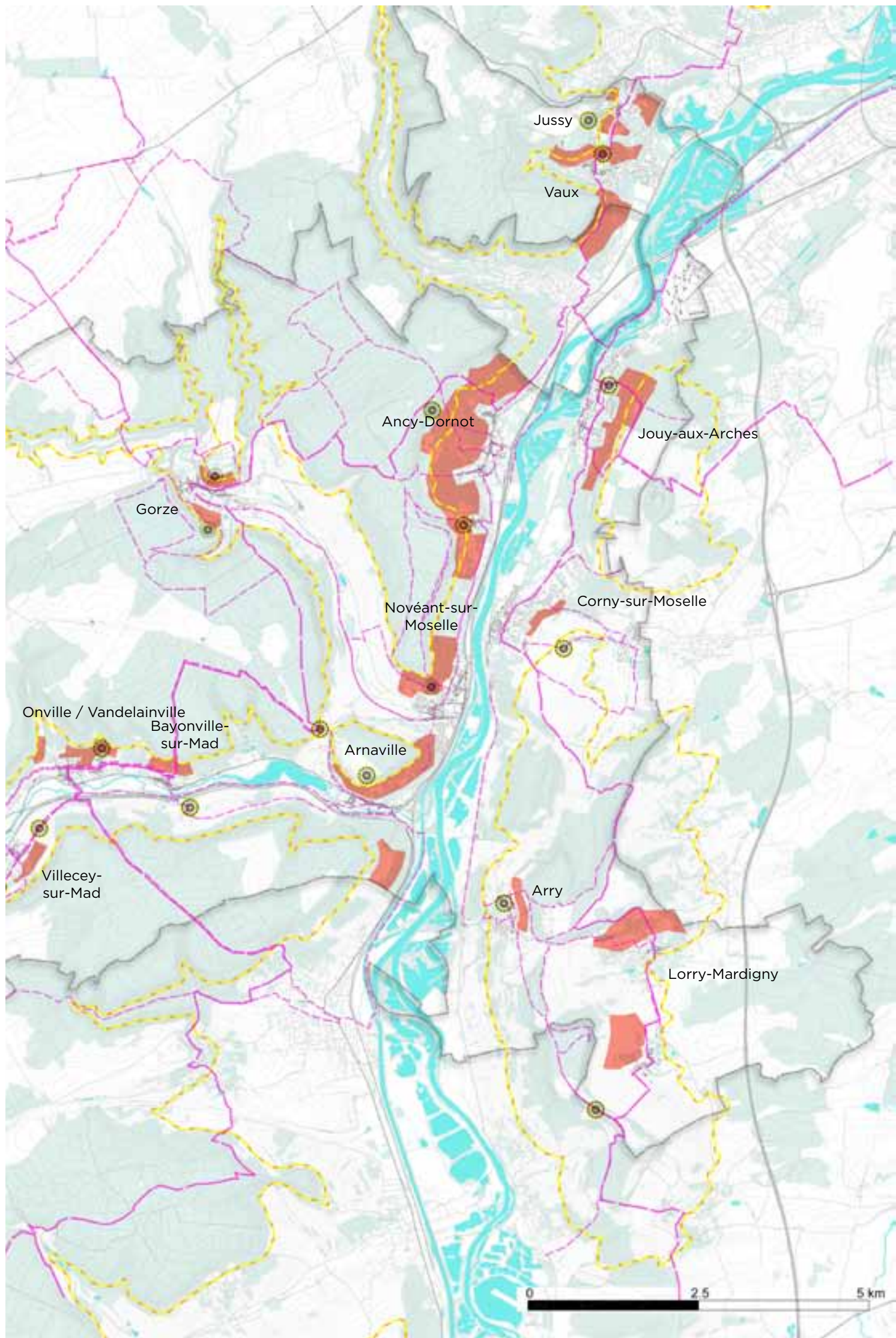
3. L'une des 26 Folies du Parc de la Villette, Paris, B. Tschumi.
4. Final wooden house de Sou Fujimoto, architecte, en cèdre, 2006.

6 CRÉER 17 PHARES-BELVÉDÈRES

Cartographie des phares-belvédères à créer

- proposition d'implantation de phares-belvédères 
- espaces à l'arrière des villages à réouvrir 
- courbe 250 
- réseau de chemins, itinéraires 





JAULNY-SOUS LE VIADUC



Intérêt du point de vue

Depuis ce point, la vue sur la vallée est impressionnante, on aperçoit le village et la butte du camping. L'infrastructure qui cadre la vue joue un rôle dans le caractère grandiose de cette vue. L'emplacement est proche de la courbe 250 ; la route d'accès à l'infrastructure existe, et est praticable.

Conseils

Il ne manquerait finalement ici plus qu'une assise, à l'ombre du viaduc. Profiter de cette gigantesque « casquette » qu'est le viaduc qui protège de la pluie et du soleil ; la route est peu fréquentée et ne demande pas de précautions exceptionnelles. Pour bien individualiser le site, penser à rendre plus aimable le béton ; une peinture peut suffire et prévoir une assise (demander au préalable l'autorisation de la SNCF infrastructures).



JAULNY-LA VIERGE



Intérêt du point de vue

D'ici, le village apparaît par sa façade arrière, le château se distingue dans le fond, mais c'est l'épaisseur du village qui intéresse de ce côté, ainsi que le contact entre le village et le fond de la vallée du Rupt de Mad, qui est très sinueuse sur cette partie.

Le viaduc est perceptible. Les 2 points de vue se répondent en quelque sorte.

Conseils

Le sentier n'est pas très évident dans la montée à la statue ; il demande à être balisé. Par ailleurs, une gestion de bois à l'arrivée serait intéressante à mettre en place, elle permettrait d'ouvrir périodiquement la vue plus amplement. Il est nécessaire aussi de réserver un plus grand dégagement autour de la statue. L'aménagement peut rester très sobre tout en gagnant en efficacité.



REMBERCOURT-SUR-MAD



Intérêt du point de vue

Le long du chemin qui relie le village et le plateau, à travers les espaces enfrichés, autrefois occupés par des vergers, des vignes, sur des terrasses en pierre sèches que l'on distingue encore et qui font l'objet d'une réhabilitation prochaine, un belvédère existe, une assise faite de quelques rondins, idéalement placés pour s'asseoir et observer la vallée.

Conseils

Proche de la courbe 250, ce belvédère nécessite peu d'aménagements sauf un fléchage ou la mise en évidence d'un lien avec le reste du territoire. Garder cette belle sobriété. Les rochers en contrebas, avec les murets pourraient être dégagés et mis en valeur.



WAVILLE-CROIX JOYEUSE



Intérêt du point de vue

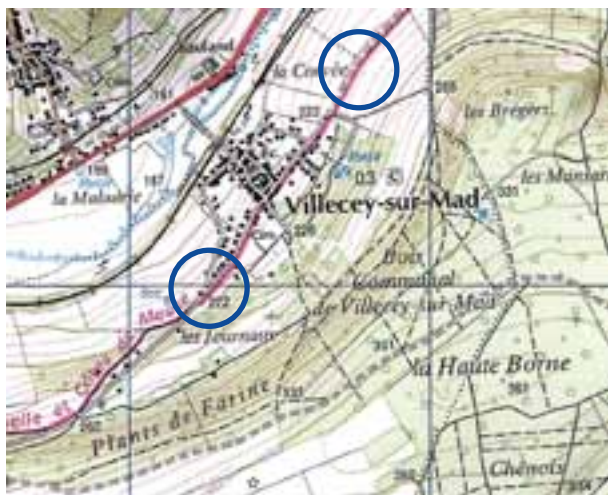
Au bout de la pelouse calcaire, au dessus des jeunes bois, sur la côte pentue, la vue donne sur les villages de Waville en contre bas et celui de Villecey-sur-Mad en face. D'ici, l'évolution des paysages est nette, les arrières des ensembles bâtis sont occupés par des espaces en friche.

Conseils

Ce belvédère nécessite des aménagements pour une mise en sécurité et un accès aisé. La croix devrait demeurer visible depuis le coteau d'en face, elle est un indicateur de l'enfrichement pour les habitués du coin. Le versant du belvédère devra être réouvert, pour garantir la vue ; la pente et l'accès à ce versant invitent à réfléchir à une gestion par pâturage. L'accès depuis le village est à révéler.



VILLECEY-SUR-MAD



Intérêt du point de vue

Le chemin est un vrai balcon qui rattrape progressivement la cote 250 en venant du Rupt de Mad. 2 points particuliers à l'Est et à l'Ouest sont repérés.

Le premier, à l'Est de Villedieu, permet de découvrir les sites de Waville puis un peu plus loin Onville et Vandelainville. Il est mis en évidence par les enfants de l'école qui y redoutent les cailloux du chemin et qui verraient une qualification des lieux en plantant le long des petits fruits. Un banc et quelques arbres existent déjà et forment une première amorce.

Le second permet de découvrir l'amont de la vallée, bien moins construit, et notamment les viaducs du chemin de fer.

Conseils

Une grande sobriété est nécessaire, c'est avant tout la position du chemin qui est intéressante qui « déroule » le paysage. Plus qu'un aménagement en un seul point, plusieurs touches ou un aménagement d'ensemble le long du chemin seraient judicieuses. En partie Est, la réflexion peut être menée avec les enfants, qui utilisent le chemin très souvent et qui le décrivent comme « le chemin des cailloux ».

ONVILLE-VANDELAINVILLE



Intérêt du point de vue

Accessible très facilement depuis le village de Vandelainville, le belvédère est le long d'un chemin inusité mais en domaine privé. On y perçoit la vallée du Rupt de Mad comme rarement. Avec la vigne communale à proximité, les chemins qui partent dans la côte ou vers Onville, il est situé stratégiquement.

Conseils

Avant de commencer l'aménagement, mettre au point une convention avec le propriétaire du terrain. Le belvédère peut être aménagé facilement en s'appuyant sur les grands arbres en arrière plan par un chantier participatif.



photo : S. Pellerin-Margueritte

BAYONVILLE-SUR-MAD



Intérêt du point de vue

C'est un point de vue dirigé vers le village, dominé par la côte boisée. Un grand champ cultivé ouvre la vue au premier plan ; la scierie n'est plus qu'un ensemble de toits, le cimetière puis la voie ferrée n'apparaissent pas vraiment, noyés dans la végétation. Cette ripisylve épaisse souligne la position du village plus haut topographiquement que la rivière. La vallée s'ouvre largement vers l'Ouest, les autres villages sont discrets, la forêt domine largement.

Conseils

C'est un point de vue d'où il est aisé de comparer la vue en fonction du temps ; une carte postale ancienne existe datant du début du 20^e siècle. Quelques espaces ouverts demeurent, mais ils semblent vite grignotés par la friche. Par ce belvédère, la gestion de la forêt peut être expliquée.



ARNAVILLE



Intérêt du point de vue

2 possibilités : depuis le « col » entre la vallée du Rupt de Mad et la Gorzia ou depuis la côte du Rudemont au-dessus du village. La première offre une double vue vers chaque vallée, pratiquement à la cote 250. Les échelles sont différentes, la Gorzia est plus intime, resserrée avec des versants cultivés, sans doute depuis peu de temps, rapidement coiffés par la forêt : la petite route descend rapidement vers Novéant invisible. Le Rupt de Mad présente aussi des pentes cultivées et la forêt partie haute mais de manière plus ample ; le fond occupé par le réservoir d'eau donne un aspect plus « pittoresque ». Inversement, la côte au-dessus du village présente un paysage connu de chaque ancien habitant qui y a longtemps mené des animaux ou fauché. C'est véritablement un paysage

lié à la mémoire collective qui tend aujourd'hui à s'enfricher même si ce développement des ligneux est freiné par le pâturage des moutons du conservatoire régional. La vue s'ouvre également vers la vallée de la Moselle beaucoup plus large.

Conseils

Le Rudemont a connu une occupation très ancienne et le belvédère ne ferait que prolonger cette histoire. Au col, choisir un lieu d'arrêt avec cette double vue, quitte à ce que l'ouvrage s'élève en s'appuyant par exemple sur les arbres existants. Sur la côte, s'installer au contraire dans un creux du terrain à l'abri des vents du nord. Retrouver et marquer les anciens chemins depuis Arnaville est un préliminaire.



NOVÉANT-SUR-MOSELLE



Intérêt du point de vue

2 possibilités : les rochers de la Fraise et le chemin de la Rampée

Les rochers de la Fraise sont le point culminant de la commune. Ils sont très connus pour la beauté du panorama de la vallée de la Moselle qu'ils offrent, et leur intérêt écologique et géologique. Ils sont de plus situés le long d'un sentier de randonnée, connu et pratiqué.

Le chemin de la rampée est un point de vue bien plus modeste, bien en dessous de la cote 250m mais davantage ouvert vers le quartier du Cloître et la face nord du Rudemont. Ce lieu est en prise avec la vie quotidienne, au contraire des rochers plus excentrés, plus « pittoresques ».

La vue est composée de prés, champs, jardins dominant topographiquement les maisons en contrebas. Les nouvelles constructions sont très visibles depuis ce lieu paisible, au soleil toute la journée.

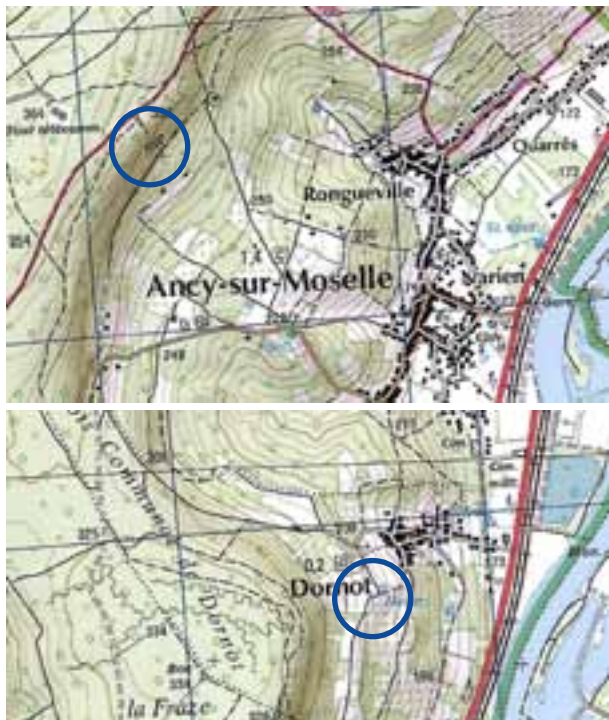
Conseils

Pour le premier, peu de travaux nouveaux sont à entreprendre, il est nécessaire de maintenir l'entretien de ce lieu, parfois de remonter les houppliers qui tendent à recouvrir la vue plongeante.

Pour le second, Il n'y a rien pour s'arrêter aujourd'hui, ni pour marquer la pause. Un banc serait le bienvenu.



ANCY-DORNOT



Intérêt du point de vue

2 possibilités : la Pierre qui Tourne au dessus d'Ancy et le calvaire surplombant Dornot.

Le site de la Pierre Qui Tourne est reconnu et connu, indiqué sur les cartes, à proximité de la croix Saint Clément, point de départ de randonnées, dont la visibilité a été fermée par la plantation de pins. Le lieu a déjà un belvédère aménagé avec l'ONF qui gère les forêts à proximité. Il offre une très belle vue sur la vallée de la Moselle.

Le second site est aussi connu, avec une table d'orientation. Juste dans la vigne au-dessus du village, il offre une vue potentiellement dégagée. Le lieu est

presque sur la courbe 250 et sur le chemin qui lie Ancy à Novéant.

Conseils

Pour le premier : c'est un site stratégique à partir duquel les explications sur la forêt sont particulièrement bienvenues. Pour maintenir la vue ouverte, les arbres en contrebas sont à recéper.

Pour le second : pour maintenir cette vue intéressante à proximité du bâti, les arbres en premier plan doivent être recépés périodiquement. Cet entretien et l'installation assez facile du belvédère peuvent être créés dans le cadre de chantiers participatifs.



VAUX



Intérêt du point de vue

Depuis la croix, au carrefour des chemins, au nord est du village, la vue sur la vallée de la Moselle est généreuse, avec en premier plan le village de Vaux dans son vallon.

Les chemins permettent de déambuler au milieu de vignes, de rejoindre le village par le haut ou de descendre le coteau.

Enfin, la croix se situe un peu en-dessous de la courbe 250 (225 env.), qui passe elle dans les vignes.

Conseils

La croix mériterait d'être dégagée des résineux voisins qui le cachent. Elle serait visible de plus loin.

Les murs en pierre sèche voisins pourraient être de bons appuis pour installer une assise et offrir aux promeneurs quelque sminutes de repos.

On pourrait même imaginer s'élever un peu du sol pour profiter encore plus de cette vue dégagée sur la Moselle.



JUSSY



Intérêt du point de vue

Jussy possède déjà un belvédère reconnu : celui de la place, juste en dessous de la courbe 250 et de la mairie, le long du sentier de grande randonnée ; la place offre un premier plan dégagé et surtout une situation urbaine. Elle est desservie par un stationnement. La vue s'ouvre vers la vallée et l'agglomération de Metz.

Jussy offre un second site intéressant, tout en haut du village, en appui sur la forêt ; une fenêtre sur la ville qui mériterait une attention plus marquée.

Conseils

Un belvédère pourrait permettre de prendre encore plus de hauteur sur la place et pourrait être conçu dans cette position au centre du village, au milieu du bâti, sur une des franges de la place pour ne pas occuper l'espace central.

Le lavoir offre le voisinage de constructions publiques sur un lieu public. Une deuxième opportunité est peut être à rechercher avec la mise en place de jeux pour enfants ...

Sur le site le plus haut, un enfouissement des lignes électriques permettraient déjà de dégager la vue, tout comme le recépage de certaines lisières de part et d'autre. Enfin, quelques assises de qualité marqueraient la présence d'une vue à laquelle on tient.



CORNY-SUR-MOSELLE



Intérêt du point de vue

Depuis les grands champs du plateau, ouverts au vent et au soleil, la vue est dégagée vers la vallée de la Moselle et les rochers de la Fraze en face. Quelques noyers offrent l'opportunité de s'asseoir à l'ombre, le long du sentier de grande randonnée, directement à la cote 250.

C'est l'un des rares sites avec Villecey-sur-Mad complètement agricoles.

Conseils

Caler le belvédère, construction ou simple plateforme sur la masse des noyers en arrière plan.



ARRY



Intérêt du point de vue

2 sites sont possibles : en arrière du village, en position haute ou au contraire en contrebas du parc du château.

Au-dessus du village : la très belle vue domine le village. Le premier plan est dégagé : jardins, pâtures et les maisons paraissent groupées un peu plus bas. Le lieu met en évidence l'importance de cet arrière respiration avant le bois.

Le parc est vieillissant mais il garde une belle allure ; il formerait un fond, un arrière plan pour ce belvédère. Des sources passent sur le chemin, et une vue s'ouvre soudain vers la vallée. Le côté intime, secret est un beau paradoxe pour l'implantation d'un belvédère.

Conseils

Pour le premier : caler le belvédère dans la lisière en se servant des arbres présents.

Pour le second : s'appuyer sur les arbres sur place, tenir compte de la présence du mur d'enceinte.



LORRY-MARDIGNY



Intérêt du point de vue

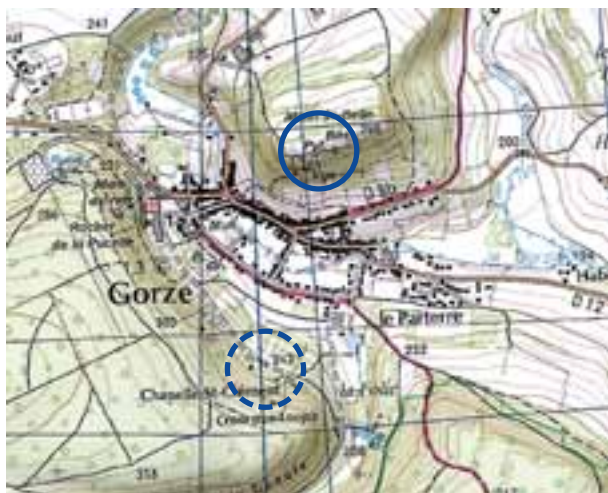
Tout en haut de la côte Charlemagne sur le GR, la vue s'ouvre à 360° : vers la Moselle, le Rupt de Mad mais aussi la Seille à L'Est. Lieu historique de l'ancienne frontière France - Allemagne, les grandes prairies offrent un dégagement plein air vivifiant en écho aux situations aussi élevées mais plus confinées de la Pierre qui Tourne et des Rochers de la Fraise sur les versants en face.

Conseils

La situation est en elle-même déjà un belvédère. La surenchère avec une construction ne serait pas de mise.



GORZE



Intérêt du point de vue

Le site est double : le mont saint Blin et la chapelle saint Clément. La messe dite au mont pouvait être entendue à la chapelle par les pestiférés qui ne pouvaient se mélanger au reste de la population. Le mont avec sa statue est déjà un belvédère dégagé qui a pourtant tendance à se boiser, encore ouvert au-dessus du village alors que la chapelle est en pied de coteau enroché. Aujourd'hui, chapelle et mont ne sont visibles, de l'un à l'autre, que de façon confidentielle.

Conseils

Les 2 lieux sont en résonance et les travaux au service de cette complémentarité sont à envisager conjointement. Le recépage de la végétation qui fait écran sur le mont et autour de la chapelle est un passage obligé. Une mise en sécurité des abords de la statue sont à prévoir.



FAIRE APPARAÎTRE LE FIL DE LA COURBE 250

Constats Les communes travaillent parfois à 2 ou 3, autour d'un chemin, d'un équipement partagé comme une école, autour d'une forêt en gestion commune. Mais à ce jour, le paysage est le premier sujet d'ampleur, commun aux 17 communes. Et quoi de mieux pour échanger, se rencontrer, que la création d'un chemin, d'un fil commun à tous, un projet qui raconte la diversité du territoire ? Quoi de mieux pour le raconter que de trouver une ligne continue et fixe dans le relief pour en distinguer les variations ? La permanence de la courbe permet tout au long de constater, d'évaluer, d'observer ce paysage et les usages liés. Il ne s'agit pas ici de matérialiser un chemin tout au long de la courbe mais plutôt de suggérer son parcours sur les versants en donnant à voir les façons dont on les habite en lien avec les activités agricoles, forestières, l'évolution des villages ... et les moyens mis en oeuvre pour se réapproprier les versants.

Ce qui est en jeu

- Le lien entre les villages, entre les villages et les espaces naturels, entre les habitants et leur habitat.
- L'attraction du territoire (tourisme local et plus éloigné).
- Le renouvellement de la perception du territoire par les habitants ou les visiteurs.

Rappel des objectifs de qualité paysagère

- Créer le chemin de la courbe 250.
- Assurer la continuité des liaisons douces.
- Révéler le petit patrimoine, comme celui lié à l'eau.

- Objectifs de l'action**
- Se doter d'un repère fixe dans l'espace et dans le relief pour en observer les variations.
 - Intervenir sur l'ensemble du territoire, avec un geste spécifique.
 - Matérialiser sur le territoire l'objectif du plan de paysage de reconquête des versants.
 - Donner un aperçu des possibles pour matérialiser cette courbe sur le territoire, l'arpenter, la voir, la pressentir, la frôler, la traverser...

- Potentialités Atouts**
- La courbe 250 traverse toutes les communes.
 - Des vallées aux configurations différentes, des implantations du bâti qui s'adaptent.
 - Facile à mettre en lien avec le réseau des phares belvédères.
 - Accessible à tous puisque plat ...Ou presque !

- Inconvénients Faiblesses**
- La courbe ne pourra pas être longée tout le temps, il s'agit de s'en approcher, de s'appuyer sur des tronçons existants aussi, de la rendre visible de loin par endroit.
 - Représente un grand linéaire à parcourir et à baliser, nécessite de trouver des astuces économes pour la faire apparaître.

- Porteurs financeurs potentiels**
- Communauté de communes Mad et Moselle (mise en place de l'itinéraire et l'acquisition / gestion du foncier, entretien).
 - Le PNRL (communication, aide à l'entretien, et à la création par le programme Leader de l'Union Européenne).
 - Le Conseil Départemental (aide à la création)
 - Les communes (mobilisation des habitants et du foncier, chantiers participatifs).

Estimation des coûts

Coût d'aménagement d'un chemin, ratio au ml +
Appel à projet, résidence artistique

À COMPLÉTER

- Suivi Animation**
- Groupe de suivi plan paysage.
 - Communauté de communes Mad et Moselle.
 - Associations de randonnées (diffusion des informations, sensibilisation, balisage, chantiers participatifs).
 - Des étudiants paysagistes (chantiers ou réflexions sur itinéraires).
 - Associations en lien avec les PMR (accompagnement à la création).

Méthode IDENTIFIER L'EXISTANT

- Repérer les chemins qui s'approchent déjà de cette cote. Repérer les caractéristiques, atouts traversés par la cote (vues, patrimoine bâti, croix, ou autres points de repères, limites entre les éléments qui composent le paysage, lisières, champs, vergers, localisation des sources...)
- Mobiliser grâce au groupe plan paysage et aux élus, les acteurs intéressés par la démarche pour cibler les secteurs prioritaires en les croisant avec les caractéristiques déterminés précédemment.

FIXER LES OBJECTIFS

La courbe 250 est avant tout un moyen d'inscrire les communes dans une dynamique commune, une démarche collective visant la mise en valeur et l'interprétation adaptée de ce fil commun à toutes les communes.

Selon les séquences, selon ce que traverse le fil de la cote, la mise en évidence pourra être effectuée par la possibilité de l'arpenter, de la voir de loin ou encore qu'elle soit un appui pour reconquérir les scoteaux, une limite pour les vergers, ou pour visualiser les sources ou être un seuil pour les bois... Les traductions sont multiples et surtout à inventer.

RÉVÉLER LA COURBE

- Le groupe plan paysage pourra ainsi repérer les franchissements possibles les plus faciles pour progressivement gagner tout ou partie du linéaire. Le groupe plan paysage pourra cibler des tronçons aménageables facilement, rapidement, et à faible coût, avec les matériaux sur place.
- Il s'agira ensuite de procéder à un appel à participation auprès des communes pour les mobiliser autour de la démarche. La mobilisation pourra être un moyen pour les communes de partager certains moyens pour défricher (outils, mobilisation des associations, des habitants...).
- Trouver un moyen simple, peu onéreux et durable de baliser ce chemin en lançant un appel à projet.
- Trouver un moyen de pérenniser le chemin et les installations dans le temps, entretien, responsabilisation de ce nouveau bien commun partagé entre les communes.

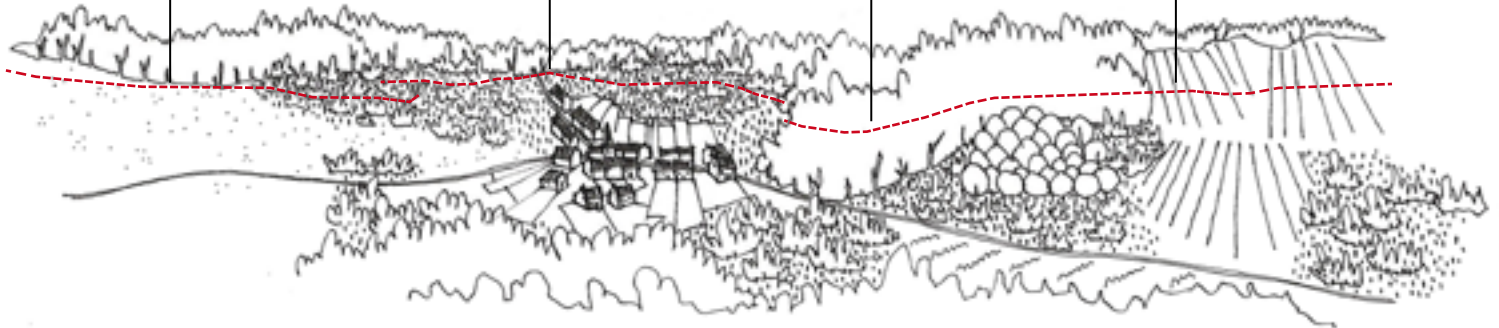
UN FIL QUI RELIE, TISSE LE TERRITOIRE, ÉPOUSE LES RELIEFS, EN S'ACCROCHANT À UN MÊME PLAN TOPOGRAPHIQUE.

La courbe 250 longe la lisière entre champs et forêt.

A l'arrière des villages, elle pourrait être la ligne référence en-dessous de laquelle rouvrir les coteaux.

Elle traverse la forêt, emprunte ou jouxte des chemins existants, à partir desquels surviennent de belles vues sur les vallées.

Elle parcourt ou surplombe les vignes et d'anciens vergers.



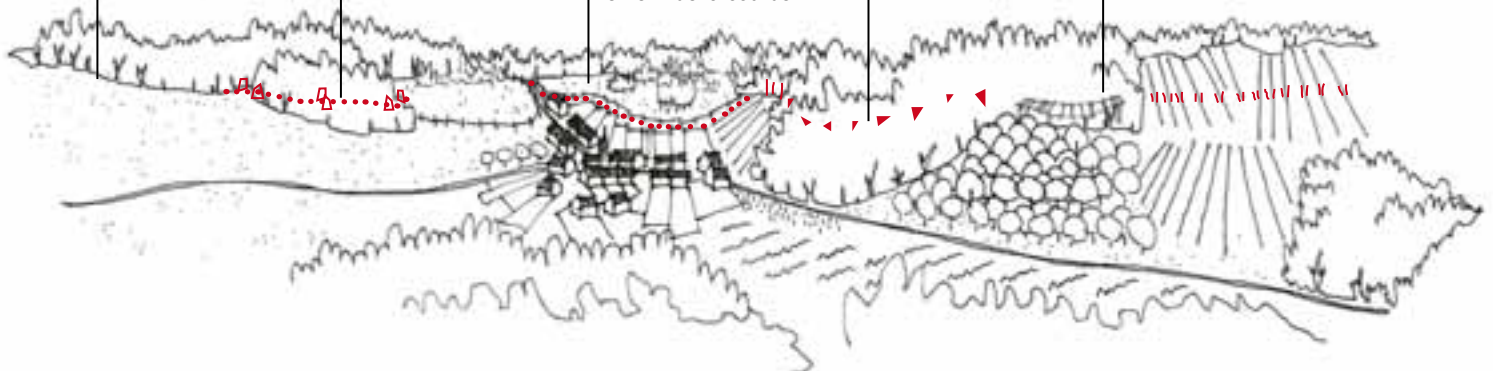
La lisière, franche, suffit à marquer la présence de la courbe 250.

Lorsqu'elle emprunte un chemin, la courbe peut être balisée (marquage, pierres rouges par exemple).


Les opérations de défrichage à l'arrière des villages ont lieu jusqu'à la courbe 250. Au dessus, on laisse la forêt s'avancer. En parallèle, on rouvre des chemins depuis lesquels observer le fil de la courbe.

Des manifestations artistiques peuvent avoir lieu, à la cime des arbres, dans les vergers, les vignes, les prés, les chemins. ...

On profite de la proximité des belvédères pour créer des liaisons avec la courbe et les chemins la parcourant.



 Fil de la courbe

 Chemin empruntant le fil de la courbe ou depuis lequel l'observer

 Balisage

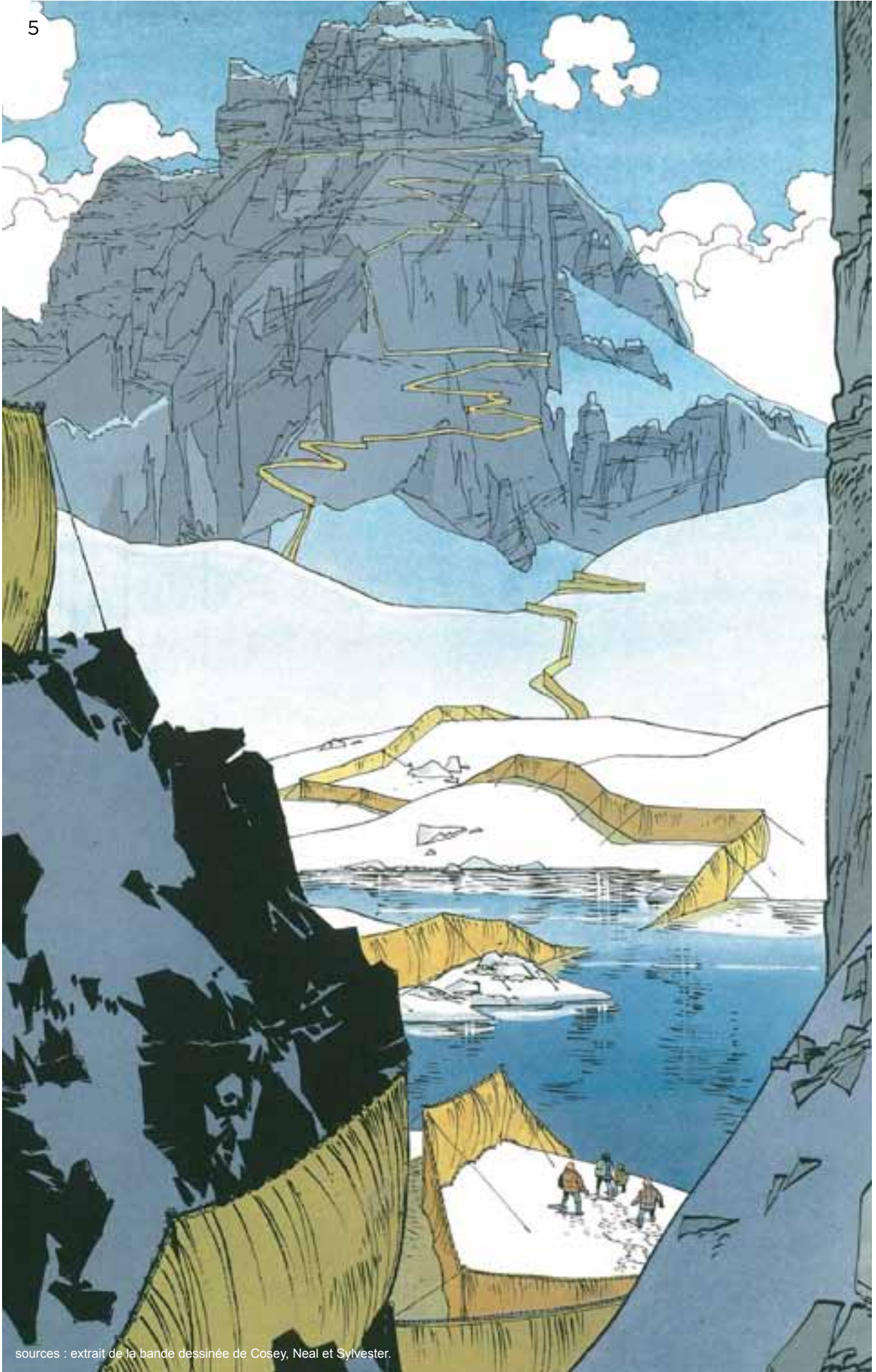
 Manifestations artistiques



Des exemples de chemins :





1 et 2. Pedreira do Campo. Aménagement d'un parcours, île des Açores. Le chemin arpente les mouvements du sol, le travail est fin et devient une composant qui dessine, met en valeur les paysages ; véritable attraction pour les promeneurs.
3. Sentier des Lauzes.

4. Un belvédère sur les boucles de la Sarre en Allemagne, Baumwipfelpfad Saarschleife. Un parcours en hauteurs, sous le houppier des arbres qui permet d'atteindre le belvédère sur les boucles de la Sarre. Le parcours à 10-15m du sol est ponctué d'espaces pour s'asseoir, s'informer, observer.
5. Une image extraite d'une bande dessinée de Cosey, Neal et Sylvester, faire apparaître une ligne continue dans le paysage.

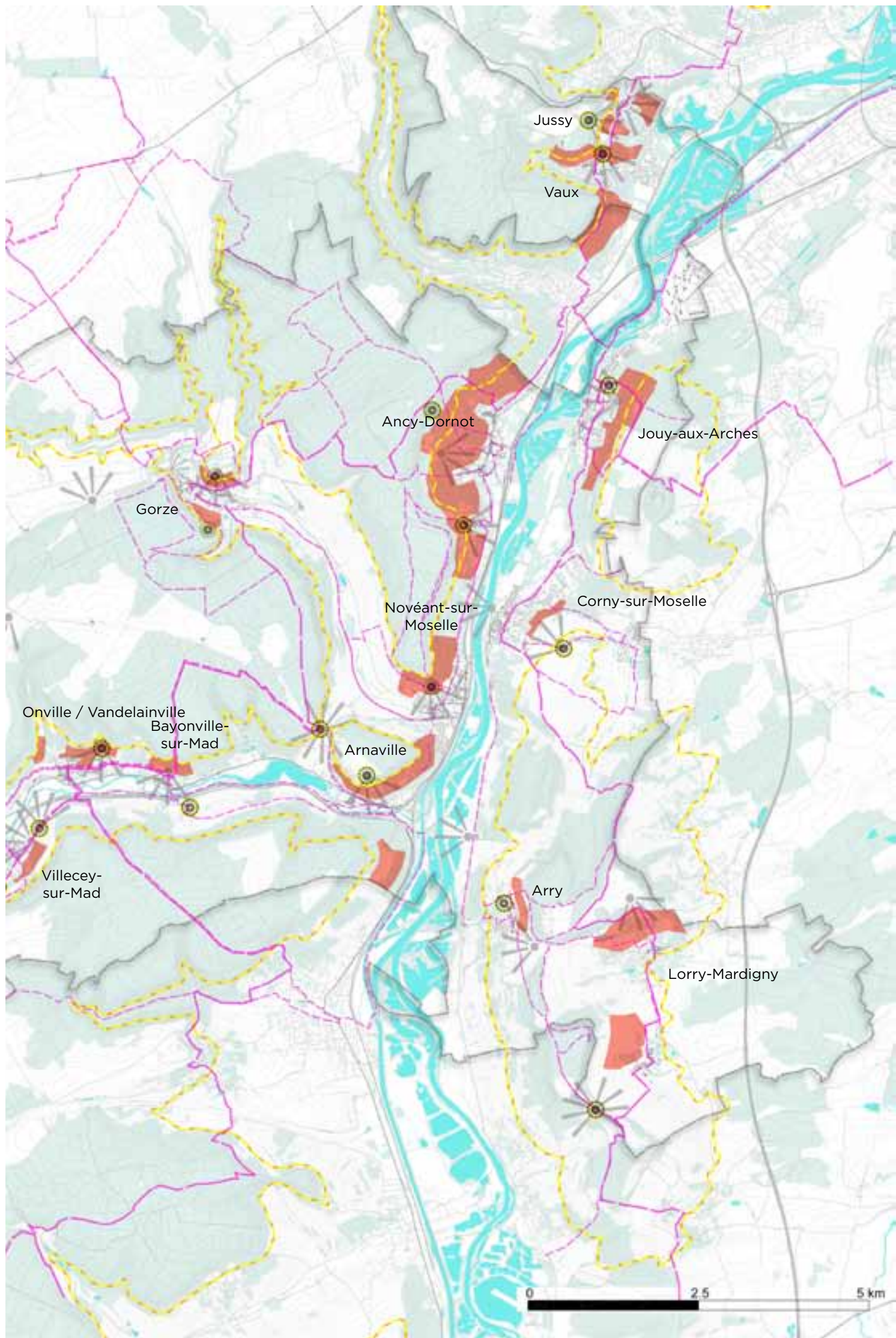


sources : extrait de la bande dessinée de Cosey, Neal et Sylvester.

Cartographie du fil de
la courbe 250 et de ce
qu'elle rencontre

- proposition
d'implantation de
phares-belvédères 
- espaces à l'arrière des
villages à réouvrir 
- courbe 250 
- réseau de chemins,
itinéraires 





ZOOM 1 : VALLÉE DE LA GORZIA



La courbe 250 passe aux environs des belvédères identifiés de part et d'autre du village. Des chemins existent déjà sur le Mont St Blin, permettant de grimper la côte et d'atteindre le belvédère de la vierge. La courbe pourrait ici être rendue visible, peut être de manière temporaire, ou périodique, aux endroits où les chemins la traversent

et parfois en travers des jardins, des vergers. Elle serait visible d'en face, depuis le point de vue de la chapelle St-Clément. Côté versant exposé nord, la courbe 250 longe le chemin menant à la chapelle St-Clément. Elle est ici arpentée jusqu'au fond du vallon du fond de la Gueule.



La courbe 250 dessine la vallée de la Gorzia et passe au milieu de la pente des deux versants. Elle pourrait être rendue visible, côté versant exposé sud en lisière de la forêt, lisière qui pourrait être recépée régulièrement pour enrichir cette épaisseur et constituer une lisière épaisse, support de la trame verte sur la vallée. Côté versant

exposé nord est, la courbe pourrait apparaître au dessus de la cime des arbres, par une intervention artistique ? le chemin qui emprunte le tracé du tramway qui reliait Gorze et Novéant-sur-Moselle entre 1912 et 1933 deviendrait un lieu idéal pour observer les paysages de la vallée, le parcours de la courbe.



1

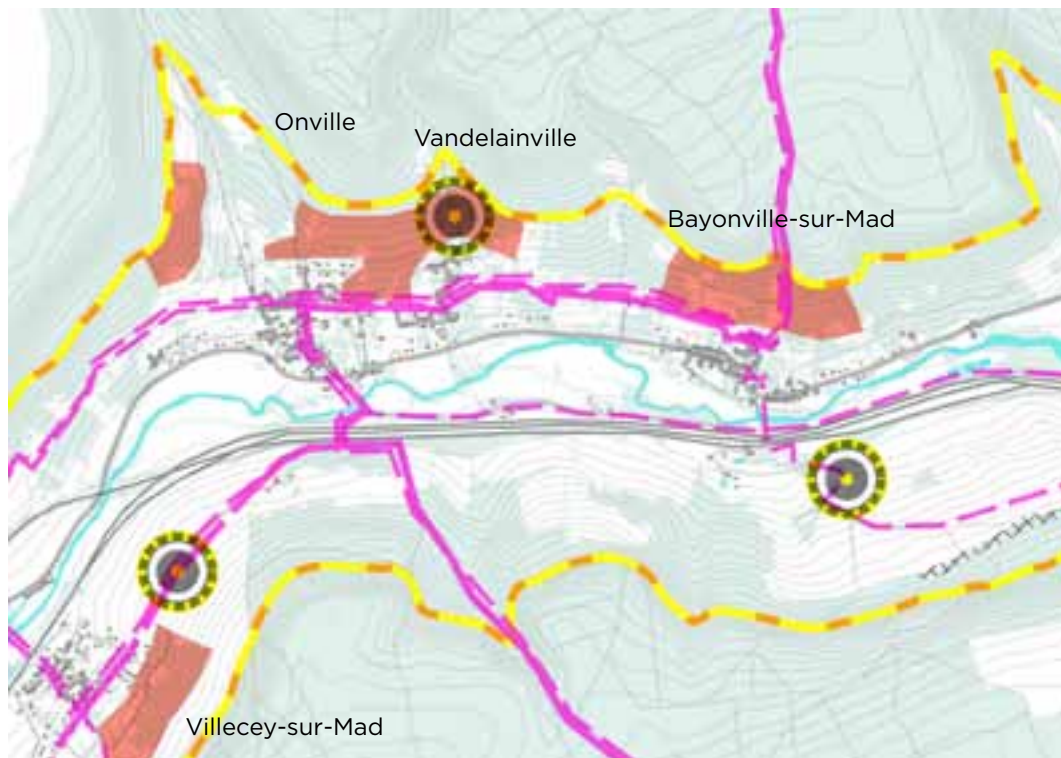


2

1. Vue sur la vallée de la Gorzia depuis la route entre la Croix St-Clément et Gorze. Et tracé approximatif de la courbe depuis ce point de vue.

2. Vue depuis la route entre le Rudemont côté Arnaville et Novéant-sur-Moselle. Et tracé approximatif de la courbe depuis ce point de vue.

ZOOM 2 : VALLÉE DU RUPT DE MAD



La courbe 250 passe au-dessus des villages de la vallée du Rupt de Mad. Elle est un appui pour la délimitation des espaces à réouvrir ou à maintenir ouvert, un appui, en lisière de forêt. Et elle passe à proximité du site ciblé comme intéressant pour de-

venir un phare-belvédère. Elle croise le GR, et pourrait être arpentée sur un chemin autour du belvédère sur quelques dizaines de mètres, pour rejoindre le GR et le sentier du dessus de l'école entre les deux villages.



Autour du Rudemont, la courbe 250 se situe entre le village et le haut du relief, au-dessus des vignes, en lisière de la forêt. Le col entre la vallée de la Gorzia et la vallée

du Rupt de Mad s'élève à hauteur de cette courbe. Le belvédère sur les deux vallées est ici incontournable, et devrait être davantage connu.



1



2

1. Vue depuis les pelouses calcaires du Rudemont. Et tracé approximatif de la courbe depuis ce point de vue.

2. Vue depuis le bord de la route, à la sortie de Bayonville-sur-Mad. Et tracé approximatif de la courbe depuis ce point de vue.

ZOOM 3 : VALLÉE DE LA MOSELLE



Le GR semble suivre à certains endroits la courbe 250, un peu en-dessous. Comme la courbe, le GR traverse les vignes sur les versants ensoleillés. Elle pourrait être ma-

térialisée par une intervention artistique au milieu des vignes. Depuis la route, le belvédère de Vaux et la courbe deviendraient un élément attractif.



La courbe traverse les champs au-dessus de Corny-sur-Moselle, à proximité du belvédère identifié comme intéressant dans le cadre de la fiche sur les belvédères. Ici, la courbe pourrait être matérialisée à certains endroits, par une intervention artistique,

ou la plantation de quelques arbres en fonction des possibilités, des usages, aux abords de la route.... Depuis le point de vue de Dornot, la courbe serait subtilement visible, associée au belvédère de Corny-sur-Moselle.



- Le tracé approximatif de la courbe 250 sur les vues
1. depuis la route départemental du fond de la vallée de la Moselle.
 2. depuis le GR à Vaux.
 3. depuis le GR à Vaux, sur le versant d'en face exposé nord.

CONNECTER LES RÉSEAUX DE CHEMINS

Constats	Une trame de circulations douces est bien développée sur le territoire. Des connexions historiques existent, reprises par les chemins de randonnées ou des simples chemins ruraux. Par ailleurs, la véloroute Charles le Téméraire le long de la Moselle est très fréquentée. Pour autant, les passages d'une rive à l'autre sont trop peu nombreux et inconfortables. Sur le plateau Nord Ouest, les liaisons sont également plus difficiles. De nouvelles liaisons douces, entre Arnaville et la Madine et entre les villages de la vallée de la Moselle sont en projet. Et la création d'un réseau de phares belvédères va demander la création de dessertes de ces nouveaux lieux publics.
Ce qui est en jeu	<ul style="list-style-type: none">• Les continuités d'un village à l'autre et les liens entre les habitants et leur habitat, leur environnement ; le maillage fin du territoire.• L'attraction du territoire (tourisme local et plus éloigné) et les liens entre le territoire du plan de paysage à ces territoires voisins.• Le renouvellement de la perception du territoire par les habitants ou les visiteurs.• La liaison Madine - Rupt de Mad - véloroute Charles le Téméraire.
Rappel des objectifs de qualité paysagère	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter la desserte du territoire et anticiper l'évolution des modes de déplacement.• Participer à l'accueil de nouveaux habitants et activités touristiques.• Accueillir habitants et activités.• Créer le chemin de la courbe 250.• Révéler le petit patrimoine, comme celui lié à l'eau.• Cultiver les espaces en déprise.

- Objectifs de l'action**
- Traverser : franchir la Moselle en différents lieux.
 - Etablir des continuités : connecter les réseaux existants avec de nouvelles possibilités, en toute sécurité.
 - Divaguer et musarder : découvrir de nouveaux lieux et s'y attarder...
 - Investir les espaces en déprise.
 - Renforcer l'attractivité du territoire.
 - Faire évoluer les modes de transports et de circulations sur le territoire.

- Potentialités Atouts**
- La répartition des chemins sur le territoire, petites routes, chemins ruraux déjà balisés ou non, desservant les villages à l'écart des routes.
 - Les possibilités offertes pour éviter les sentiers les plus difficiles.
 - Une politique déjà en cours avec notamment la création de la voie douce Madine - Moselle Rupt et la recherche de connections avec les villages.
 - Des aménagements progressifs, assez peu coûteux.
 - Des connexions possibles avec les gares d'Ancy, Novéant, Onville des connexions avec le réseau des phares belvédères.

- Estimation des coûts**
- Le prix varie évidemment en fonction des usages souhaités, de la structure en place, des conditions d'accès.
- Exemples :
- Pour un chemin en stabilisé (mécaniquement) ou une grave ciment calcaire, compter entre 6 et 10€ HT le m².
- Pour un chemin en stabilisé avec liant ou renforcé, compter entre 25 et 30 € HT le m².
- Pour un chemin en béton (décapage, grave calcaire, béton), compter entre 40 et 60€HT le m².
- Ces prix sont variables en fonction de la provenance du sable, de la structure existante, de la surface à traiter...

- Inconvénients Faiblesses**
- Les routes principales, les plus directes, occupent les fonds de vallée plus accessibles.
 - Les chemins doivent garder des usages polyvalents pour le passage des engins agricoles par exemple.
 - Le coût de franchissement de la Moselle, problème déjà posé.
 - L'entretien des chemins, des voies de circulation, des pistes, qui peut devenir une charge importante pour les collectivités.

- Porteurs financeurs potentiels**
- Communauté de communes, Communes.
 - Conseils départementaux.
 - Associations d'usagers et de randonneurs.
 - Agriculteurs, éleveurs, forestiers.
 - Le Groupe d'Actions Local (GAL) pour le programme LEADER Ouest.
 - Le PNR-L.

- Suivi Animation**
- La communauté de communes assure la coordination de ce réseau. Elle a comme partenaires :
- Les conseils départementaux pour la question des trafics et l'inscription dans les PDIPR.
 - Les associations d'usagers et de randonneurs.
 - Les agriculteurs, éleveurs et forestiers.
 - Le PNR-L.

Méthode IDENTIFIER, REPÉRER L'EXISTANT

- Repérer les chemins existants et identifier les connexions possibles, le statut des chemins existants et leurs usages.
- Mettre en lien le réseau de chemins existants et les connexions à venir avec le réseau des belvédères et le fil de la courbe 250.

COMMUNIQUER, INFORMER SUR LE RÉSEAU

- Promouvoir les chemins de randonnée les plus attractifs en s'appuyant sur les points de vue, le patrimoine bâti, les milieux naturels traversés, perçus.
- Inciter et proposer des systèmes qui incitent à l'utilisation des vélos sur le territoire : sensibilisation sur les circuits, foires aux vélos, réparations de vélos sur les marchés, aménagement de pistes cyclables confortables et sécurisantes...

CRÉER DES NOUVELLES LIAISONS

- Pour les franchissements de la Moselle, poser la question du franchissement de manière ouverte :
 - Mettre à plat les besoins du trafic automobile et les possibilités de contournement ou de remplacement.
 - Considérer toutes les options : utiliser les ponts existants en régulant les trafics ou en élargissant ou doublant les tabliers, passer sur l'eau (par des bacs).




Des initiatives inspirantes...


1. Le sentier du Stang Per, Bangor (56).
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Belle-Île-En-Mer a participé avec la commune de Bangor dans le cadre d'un contrat nature à la création de l'itinéraire pédestre du vallon du Stang Per : en s'appuyant sur les portions existantes, ils ont tracé celles manquantes et ont rouvert le passage aux promeneurs.
Le sentier permet de relier le village de Bangor à la superbe plage de Kérel, très prisée par les vacanciers, autrement que par la route, qui était alors le seul accès possible.
Il traverse divers milieux : prairies, landes, châtaigneraie, dune ... une biodiversité sur laquelle le CPIE communique au travers de l'édition d'un livret et de la mise en place sur le parcours de bornes dotées d'un QR code. Des partenariats avec les agriculteurs de la commune ont permis de gérer grâce au pâturage, les prairies de fond de vallon.

2. Un bac de franchissement.


La Seine compte encore 8 bacs de franchissement du fleuve, le Rhin 3.
Le petit bac privé, utilisable pour quelques voyageurs et un vélo relie la ville de Médan au coteau de l'Hautil de l'autre côté de la Seine.
La photo du bas montre le bac de «Camon-Balade" qui était encore en service dans les années 1960 sur la commune de Saint Cricq. Ces bacs permettaient de faire passer les pèlerins, ou les armées.
«Comme pour les baros dans le domaine de la pêche, les bacs étaient concédés à un adjudicataire, appelé le fermier, qui devait s'acquitter d'un bail à l'État, entretenir le matériel et faire payer ses services aux usagers. En 1899, il en coûtait 10 centimes pour passer une bicyclette. En 1931, le prix était passé à 0,40 francs.
extrait du site www.centrecultureldupaysdorthe.com


Cartographie des
chemins à connecter


Liaisons à créer 

proposition
d'implantation de
phares-belvédères 

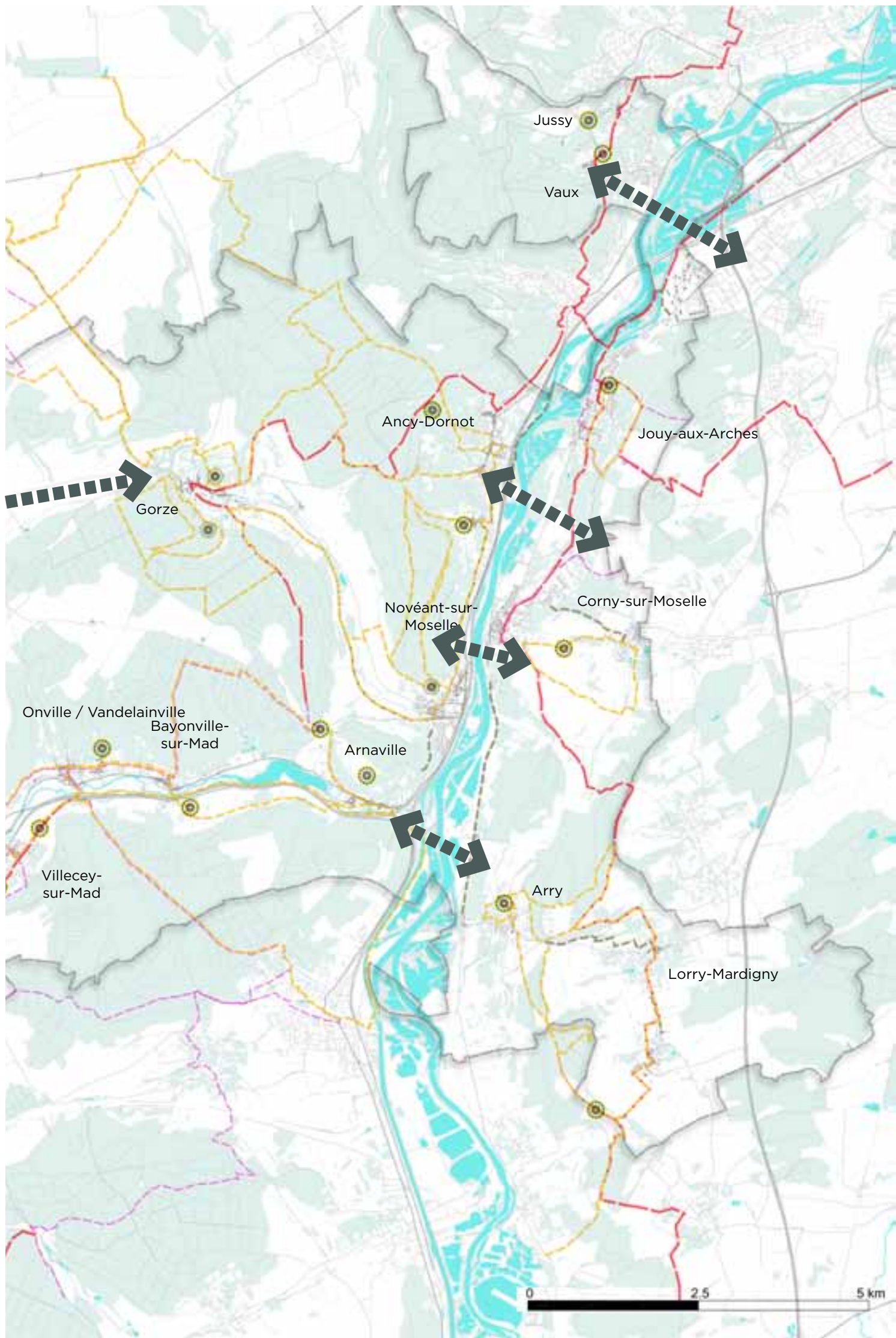
GR 

PDIPR 54 et 57 

Liaisons entre les villages 

Autres circuits 





Imaginons...



2025

Réhabilitation de 4 logements avec un commerce à Arnaville.

Inauguration du 15e belvédère.

Festival des paysages et des biens communs

Inauguration du 3e lieu de coworking sur le territoire.

Installation d'une activité artisanat bois à Arnaville.

Chantier participatif à Jussy.

2030

Renfort du trafic sur la ligne dans les vallées de la Moselle et du Rupt de Mad

Inauguration passerelle piéton Corny-Novéant

Fourniture des repas des Ehpad du territoire avec productions locales et bio.

300^{ème} hectare défriché sur le territoire du plan de paysage
2 vignerons
4 éleveurs
1 paysan boulanger
3 maraichers
4 arboriculteurs installés

Festival des paysages et des biens communs

Installation d'un éleveur sans terre à Jussy-Vaux-Corny.

Actualisation du plan paysage

Chantier participatif à Arnaville.

2035

Création du parc des gravières entre Jouy et Arry, gestion par pâturage et prairies, installation de 3 agriculteurs en convention avec la CC.

Mise en évidence du fil de la 250 entre Arry et Corny.

Inauguration des ateliers des artisans sur la zone d'activités de Jouy.

Festival des paysages et des biens communs

La 1ère grande marche des belvédères (25).

2040

Ouverture de 5 classes supplémentaires sur le territoire

Installation de voitures autonomes sur le territoire. Investissement des anciens aires de stationnement pour la gestion de l'eau et pour les jardins.

Festival des paysages et des biens communs

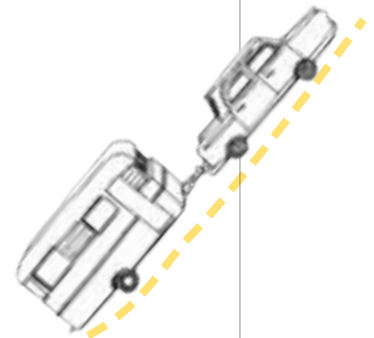
Ouverture d'un nouveau camping à Ancy-Dornot.

Le fil de la 250 apparaît sur l'ensemble de la vallée de la Moselle concernée par le territoire.

2050

4 nouveaux éco-quartiers sur l'ensemble du territoire. Inauguration du 3e lieu de baignade dans la Moselle et le Rupt de Mad.

Une étude montre que le trafic se répartit désormais entre 50% vélo - piétons / 50% voiture électrique.



Gouvernance, mobilisation

Maintenir les fonds de vallée ouverts

Reouvrir les coteaux

Investir les espaces publics

Sensibiliser, animer, faire la fête

Montrer, partager le paysage





ANNEXES

comptes-rendus de la journée de visite de sites
comptes-rendu des comités technique et de
pilotage

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maitrise d'Ouvrage

Communauté de Communes Mad et Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
2 bis rue Henri Poulet
54470 Thiaucourt
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maitrise d'Oeuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture,
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

THIERRY WEILL PAYSAGE, paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com

COMITÉ TECHNIQUE N°4

28 juin 2017

Nom	Fonction
Gilles SOULIER	Vice Président de la Communauté de Communes Mad et Moselle
Jean-Jacques Royer	Maire adjoint d'Arnaville
Jean-Louis QUETEL	Commune de Novéant-sur-Moselle
Jean-Louis DEPIERREUX	Maire de Vandelainville
Gille JOLAIN	Maire d'Onville
Vincent OLRÉY	Maraicher, représentant atelier participatif
Gérard MEYER	INAO
Matthieu HUSSON	CAUE 54
Pascal DENIS	DDT 54
Cyrille DIDIER	CEN Lorraine
Thierry UJMA	Chef de centre, ONF
Yann DISSAC	CD 54 Ecologie
Anne-Lise LOUYOT	Chambre d'agriculture 54
Véronique DURR	Agence de l'eau
Marion SUAIR	AGURAM
Anne PHILIPCZYK	Chargée de mission « Paysages et aménagements », Parc naturel Régional de Lorraine
Béatrice GILET	SCOTAM
Yann DOLLINGER	ONF
Eugénie DIDIER	ONF-UT Val de Lorraine
Andréa MATTIOLI	Agent de développement local, Communauté de Communes Mad et Moselle
Héloïse RISSELIN	Paysagiste stagiaire, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études
Jeanne ROCHE	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études
François ROUMET	Paysagiste, urbaniste, environnementaliste
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études

Excusés : -

OBJET DE LA REUNION

Présentation d'un programme d'actions pour la phase 3 du Plan Paysage, retour sur les modifications apportées à la phase 2 et sur les ateliers participatifs de mai et de juin.

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

- ! L'ONF valide la synthèse soumise par le bureau d'études suite à la présentation de la réunion qui a réuni le 17 mai dernier les différents acteurs de la forêt publique et privée.
- ! Présentation des ateliers participatifs (« Accueillir des habitations et des activités à Vandelainville/Onville », « Impliquer davantage les citoyens », « Transformer les espaces publics à

Jaulny ») et de l'atelier organisé à l'école du Val de Mad (« Imaginer une transformation de l'espace public dans mon village »). Les participants expriment leur satisfaction de découvrir les dessins des enfants et observent que certains aménagements sont simples et tout à fait pertinents. Aucun autre retour émis dans la salle.

! **Fiche action 1 : « Aménager des espaces publics, des fenêtres, pour voir l'eau des rivières et l'eau des gravières ».**

Le représentant du Conservatoire des espaces naturels souligne le fait que les boisements humides et les ripisylves sont à préserver, que les arbres limitent le développement des invasives. Il émet un doute sur l'emploi du terme « production » que le bureau d'étude associe à la gestion de ces espaces et les bois tendres des ripisylves qui revêtent un intérêt faunistique et floristique important au regard des trames vertes et bleues.

Le bureau d'études répond qu'un travail sur ces espaces, même productif, n'est pas incompatible avec la préservation de la biodiversité, au contraire. Qu'il s'agit bien de travailler au cas par cas, par mosaïque de milieu. Le bureau d'études insiste sur le terme de « fenêtres », insiste sur le fait que la gestion de ces fenêtres et de ces espaces publics peut générer une production de bois, de foin ... tout en associant différents acteurs (associations, agriculteurs, propriétaires ...). Par ailleurs, le recépage ne tue pas les arbres, le système racinaire reste vivant et continue de protéger les rives.

M. Royer approuve cette volonté de production et témoigne que cet objectif a été privilégié sur l'ENS d'Arnaville, tout en préservant le besoin de préservation (sanctuarisation) de certains espaces.

Monsieur Soulier souhaite rappeler le cadre institutionnel dans lequel le plan de paysage doit s'inscrire, à savoir le Sage Rupt de Mad-Esch-Trey qui a déjà mis en place de nombreuses actions, il rappelle que les compétences liées à l'eau seront bientôt transférées à la Communauté de communes et que le SRADDET est en cours de construction.

Anne PHILIPCZYK indique que le plan paysage est cité dans ce cadre comme un document prospectif. Le représentante de l'Agence de l'eau précise qu'il est important de créer des fenêtres sur l'eau au plus près de chez soi, elle rappelle la nécessité de mettre en valeur la présence de l'eau près des habitations.

F. Roumet explique que les fenêtres sur l'eau sont associées à une notion de profondeur, exigée pour garantir l'ouverture de la fenêtre. C'est bien une attention sur l'épaisseur des bords d'eau qu'il faut avoir. Gilles Soulier souhaite que ces espaces soient ouverts pour tous, et ne génèrent pas de l'entre-soi.

Le COTECH valide la fiche.

! **Fiche action 2 : « Révéler le petit patrimoine lié à l'eau ».**

Gilles Soulier rapporte un constat fait lors de sa participation au jury du concours « Imagine ton cadre de vie idéal village » organisé par le CAUE 57 avec des classes d'écoles primaires où il est demandé aux enfants de créer une maquette d'un quartier ou d'une ville idéale. Dans chacune de ces propositions, l'eau y était placée au centre des espaces publics.

Le COTECH valide la fiche.

! **Fiche action 3 : « Mettre en place des démarches participatives et transformer les espaces publics : conception + chantier ».**

Le COTECH valide la fiche.

! **Fiche action 4 : « Créer 17 phares-belvédères en lien avec la forêt et sa gestion ».**

Anne Philipczyk émet un doute sur la partie du titre de l'action « *en lien avec la forêt et sa gestion* ». Elle souhaiterait un titre plus global car les belvédères ne devraient pas concerner que la forêt. Anne Philipczyk rappelle que nous avons évoqué l'idée que les belvédères pouvaient être également situés en fond de vallée ou à mi-pente. L'équipe acquiesce et explique que cette demande est née de la réunion du 17 mai avec les différents acteurs de la forêt. Les belvédères sont apparus comme un moyen de communiquer au grand public sur les modes de gestion sylvicoles et les interactions entre les différents milieux. Il s'agit bien en réalité d'utiliser les belvédères pour permettre une meilleure compréhension et acceptation de la gestion des différents espaces autour d'eux, en forêt comme ailleurs. Monsieur Ujma précise que la volonté de lier forêt et belvédères se justifie aussi par la nécessité de sensibiliser les gens au fait que le paysage n'est pas figé mais en constante évolution.

Il est proposé que les phares-belvédères soient liées avec la gestion en place autour, pas uniquement la gestion de la forêt.

Sur l'aspect pratique, le COTECH valide l'idée d'imaginer des conventionnements avec différents partenaires. Le COTECH valide la fiche.

! **Fiche action 5 : « Créer le chemin de la courbe 250 ».**

Le COTECH valide la fiche. T. Ujma demande à l'équipe d'études de lui communiquer le tracé de ce chemin pour l'intégrer au mieux dans les nouveaux plans de gestion qui vont être bientôt amorcés sur les forêts

militaires.

- ! **Fiche action 6 : « Créer des connexions entre les réseaux de chemins et notamment la véloroute ».**

Le COTECH valide la fiche.

- ! **Fiche action 7 : « Cultiver les fonds de vallée ».**

L'équipe revient sur la différence entre les fiches « Aménager des espaces publics, des fenêtres, pour voir l'eau des rivières et l'eau des gravières » et « Cultiver les fonds de vallées ». La première concerne bien l'aménagement de lieux pour les habitants pour approcher l'eau et mieux la voir. La gestion de ces espaces et fenêtres peut permettre une production. La fiche « Cultiver les fonds de vallées » concerne plus spécifiquement l'activité agricole pour garantir l'ouverture des fonds de vallées. Elle s'applique sur des surfaces plus étendues que la première action, dans la profondeur. Le COTECH valide la fiche.

- ! **Fiche action 8 : « Cultiver les espaces en déprise agricole en s'appuyant sur les espaces protégés et la trame verte ».**

Les membres du COTECH évoquent la difficulté de trouver des éleveurs. Le pâturage apparaît pourtant comme étant une solution pour rouvrir les espaces en déprise agricole. Le COTECH valide la fiche et souhaiterait que l'équipe approfondisse la solution du pâturage (entre autres).

- ! **Fiche action 9 : « Accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités sur des secteurs privilégiés et dans le tissu bâti ».**

Le COTECH valide la fiche.

- ! **Fiche action 10 : « Cultiver les arrières de villages ».**

Le COTECH valide la fiche.

- ! **Fiche action 11 : « Donner un caractère signifiant aux entrées de villages ».**

Le COTECH valide la fiche.

- ! **Fiche action 12 : « Mobiliser et/ou acquérir du foncier sur des secteurs clés ».**

Vincent Olry, maraîcher à Gorze fait part de son parcours à l'installation pour appuyer la nécessité de construire le projet avec les habitants et aussi avec les propriétaires fonciers en amont pour éviter des leviers de boucliers ; et ce, même si les élus soutiennent la démarche, ce qui est aussi un prérequis. Par rapport à la méthode, la représentante de la Chambre d'Agriculture du 54 (+ GFA des Côtes de Toul) précise qu'il serait préférable de ne pas commencer par un espace test et de privilégier un espace reconnu avec des besoins à satisfaire pour créer des usages réels (s'appuyer sur du concret pour garantir l'investissement des partenaires). Cela risquerait de réduire par ailleurs les opportunités, les chances de réussir, si le périmètre choisi s'avère ne pas être le bon. Par contre, un travail long et conséquent d'organisation et d'animation de réunions publiques à destination des habitants et des propriétaires fonciers est incontournable pour s'ouvrir à un maximum de possibilités, d'opportunités. Il serait préférable de partir du projet global pour petit à petit, à force de réunions, mobiliser du foncier. Et non d'un périmètre donné.

Il serait nécessaire de mutualiser, mettre en commun toutes les actions existantes en terme de foncier.

Le COTECH valide la fiche.

Il est rappelé par plusieurs participants que les outils du PLU serviront à donner des vocations à chaque espace.

- ! **Fiche action 13 : « Constituer un groupe de travail garant du suivi du plan de paysage ».**

Le COTECH valide la fiche.

- ! **Fiche action 14 : « Matérialiser la démarche plan paysage par la création d'un lieu fixe et/ou mobile et/ou éphémère et générer des événements ».**

Le COTECH valide la fiche.

- ! Echanges :

L'équipe demande si les fiches ont besoin d'être hiérarchisées, certaines regroupées ou divisées. Le COTECH n'émet aucune demande à ce sujet. Les 14 actions couvrent l'ensemble des objectifs.

Le COTECH émet un doute sur le classement des actions (Agir par points, par lignes, par surfaces et tisser le territoire). Il demande à ce que l'équipe réfléchisse à un autre classement pour communiquer plus facilement sur les actions.

Gilles Soulier signale que le portage de ces actions sera par nécessité transversale à d'autres cadres en cours sur le territoire, comme le SAGE par exemple. Il précise que les fiches action initient d'autres mouvements qui vont se mutualiser avec les projets initiés par la CC.

! Anne PhiLIPCZYK demande à ce que les groupes d'actions soient données sous une forme facilement communicables et transposables dans les autres documents.

! Le COTECH se demande quelles vont être les implications de la CC dans le Plan Paysage. A cela, Mr Soulier répond que le Plan Paysage croise déjà d'autres dispositifs initiés par la CC.

Le COTECH demande les coûts de certaines actions. L'équipe d'étude informe que certains coûts pourront être donnés ultérieurement, mais qu'ils sont impossibles à définir pour l'heure, et que la validation des intitulés des fiches actions est un préalable. De plus, l'équipe d'études précise que les actions proposées se déclinent en sous-actions portées par différents acteurs (privés, institutions etc.).

Le COTECH valide les fiches actions.

Plan de paysage des vallées de Moselle et du Rupt de Mad

Maîtrise d'Ouvrage

Communauté de Communes Mad et Moselle (Coordonnateur du groupement de commande)
2 bis rue Henri Poulet
54470 Thiaucourt
Tél : 03.87.33.24.78
valdemoselle@ccvm.fr

Maîtrise d'Œuvre

COOPANAME (OMNIBUS + F. Roumet) > paysagistes
dplg, urbaniste, environnementaliste, agriculture,
mandataire
Siège social :
3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris
Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94
Courriel : vl@coopaname.coop
Responsable étude :
15 rue des Loges – 57 950 Montigny-les-Metz
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

ATELIER A4, N. Vix Charpentier, architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr

COMITÉ DE PILOTAGE N°4

13 juin 2018

Nom	Fonction
Gilles SOULIER	Vice-Président de la Communauté de Communes Mad et Moselle
Jean-Jacques ROYER	Maire adjoint d'Arnaville
Jean-Louis QUETEL	Commune de Novéant-sur-Moselle
Lucie MACCHRYZKI	Chargée de développement durable Communauté de Communes Mad et Moselle
Gille JOLAIN	Maire d'Onville
Annelise LOUYOT	Chambre d'agriculture 54
Jérémy JENNESON	Chambre d'agriculture 54
Romuald VALLON	SAFER Grand Est
Jean COMBELLES	Commune de Vaux
Bernadette KLEIN	Commune de Vaux
Soizic BERTHO	Département de la Moselle
Frédéric LEVEE	Maire de Gorze
Anne PHILIPCZYK	Chargée de mission « Paysages et aménagements », Parc Naturel Régional de Lorraine
Rémy HAMANT	Vice-président du Parc Naturel Régional de Lorraine
MF GAUNARD-ANDERSON	Commune d'Ancy-Dornot
D. MASSERANN	Commune de Jussy
Guy BERGER	Maire de Jussy
Coraline DESCAMPS	Metz Métropole
Bruno DIAMANTE	Metz Métropole
Gérard ANDRE	Communauté de Communes Mad et Moselle
Lise ROSELEUR	Conseil Régional
Andréa MATTIOLI	Agent de développement local, Communauté de Communes Mad et Moselle
Anne-Cécile JACQUOT	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études
Jeanne ROCHE	Paysagiste, Omnibus, mandataire de l'équipe d'études
François ROUMET	Paysagiste, urbaniste, environnementaliste
Noëlle VIX-CHARPENTIER	Architecte, urbaniste

Excusés :

- Jean-Louis DEPIERREUX, maire de Vandelainville
- Muriel BALLIE, CD54
- Béatrice GILLET, SCOTAM
- Patrick BOLLAY, maire de Jouy-aux-Arches
- Roland SIMON, maire de Vaux

OBJET DE LA REUNION

Dernier comité de pilotage. Présentation succincte des fiches actions, validation de la dernière phase de l'étude et préparation de la suite, mise en place des premières actions, du dispositif de gouvernance.

DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION

AC JACQUOT rappelle que les membres du comité de pilotage ont normalement eu accès au rapport écrit et à la synthèse des fiches-actions correspondants à la phase 3 de l'étude, transmis en avril 2018, que l'étude a été prolongée pour laisser plus de temps aux élus et autres membres du comité de pilotage pour prendre connaissance du travail, faire d'éventuels retours, corrections et établir un ordre de priorité des actions par commune. C'est pourquoi, l'objet de cette réunion n'est pas de présenter dans le détail les actions et leur fiche associée, mais de les revoir rapidement pour recueillir les ultimes remarques et de valider le document pour s'attarder davantage sur la suite à engager.

AC JACQUOT présente « la charte, le manifeste » du plan paysage rédigé par l'équipe. Elle demande à ce que les responsables de la Communauté de Communes se l'approprient, éventuellement choisissent d'autres mots leur correspondant davantage et soumet qu'elle soit signée, par exemple lors de la restitution publique, prévue en septembre prochain.

Vient ensuite la présentation succincte des fiches-actions.

- Fiche outil « Mobiliser le foncier sur des secteurs clés ».

S.BERTHO (CG 57) souligne le fait que cette fiche outils est très pédagogique. M. BERGER, maire de Jussy, indique qu'il existe une procédure permettant aux communes, sur toute la France, de s'affranchir des frais notariés au travers d'un acte dit « administratif » au lieu d'un acte authentique de propriété. L'information est confirmée par la SAFER. L'équipe propose de rajouter cette information importante à la fiche outils.

- Fiche action « Valoriser les fonds de vallées et créer des fenêtres sur l'eau ».

Le SAGE doit être l'un des acteurs principaux concernant cette action.

Avec la Mosellane des eaux, le SAGE va embaucher un animateur dans le cadre du programme Agrimieux en vue de sensibiliser les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques dans la vallée du Rupt-de-Mad pour une meilleure qualité de l'eau.

- Fiche action « Soigner les entrées des villages ».

C'est à chacune des communes d'engager une réflexion à ce sujet. La Communauté de Communes et le PNR ne porteront pas tout !

- Fiche action « Créer 17 phares-belvédères ».

Les belvédères sont une opportunité pour élargir, enrichir l'offre touristique. A. MATTIOLI évoque l'initiative naissante du réseau de « greeters », des habitants, au moins un par commune, accueillant, organisant des visites sur le territoire communal. Ils seraient en lien avec les futurs belvédères.

- Fiche action « Connecter les réseaux de chemins ».

La Communauté de Communes informe que l'étude concernant la liaison Madine/Rupt de Mad est terminée. Que la préfecture a approuvé et a trouvé des pistes de financement pour la concrétiser.

Lise ROSELEUR, conseillère régionale Grand Est informe le comité de pilotage des retours proposés par ses services : l'AAP Trames vertes et bleues. Les délais étant trop courts et les lignes budgétaires 2018 allouées à l'environnement ne permettent finalement pas à la CCM&M de se positionner cette année sur l'AAP.

AC JACQUOT précise que seuls deux retours de la part des communes ont été recueillis concernant la

Journée de visites du 10 janvier 2018

Côte à Côte dans le Toulois

Mme Louyot, chambre d'agriculture et des élus.

L'objectif de la chambre d'agriculture était l'installation de jeunes agriculteurs et surtout viticulteurs sur des terrains classés AOC depuis 1998. Le projet fait intervenir différents acteurs : les viticulteurs déjà sur place, la chambre d'agriculture, les communes et communautés de communes, la SAFER. En 2011, un état des lieux du foncier est réalisé sur la zone AOC (soit 8 communes et 2 communautés de communes). Sur les 600 ha classés, 340 sont non valorisés (ceux-ci concernent 2000 propriétaires pour 6400 parcelles), 20 ha ont été achetés pour des installations et agrandissements, 20 ha ont été achetés par la SAFER et classés en réserve, donc 5,5 pour de nouvelles installations. C'est un véritable jeu de puzzle, notamment avec les biens sans maîtres (13 ha). Pour parvenir à ce résultat 4 ans sont passés. Les élus estiment que c'était très rapide, ils ne s'attendaient pas à un tel résultat si vite. C'est véritablement l'enquête de mobilité foncière qui a impulsé une dynamique ici.

Un comité d'animation a été créé : il n'a pas de structure juridique propre mais il est responsable de l'animation. Il comprend 7 membres : 2 de la CC non ? , un du conseil départemental, 2 membres de l'AOC, 2 membres de la chambre d'agriculture. Ce comité valide notamment les acquisitions de parcelles.

Les collectivités locales sont représentées dans le copil qui a lancé le diagnostic de mobilité foncière. Les communes sont intervenues notamment pour acquérir les biens sans maître.

Le département a permis l'utilisation du dispositif ECIR qui permet de réduire les frais de notaire dans le cadre d'échanges fonciers. Cet outil était jusque là utilisé uniquement pour les parcelles agricoles et forestières. Mme Louyot fait le constat qu'au final peu d'échanges ont eu lieu par ce dispositif à cause d'une animation insuffisante.

Elle précise que l'implication de tous les acteurs dans cette démarche a été un élément essentiel : viticulteurs (choix des viticulteurs, plantations, montage GFA...), communauté de communes (conventions, COPIL, animation, montage GFA...), Safer (diagnostic foncier et mobilité, accompagnement échanges...) participants au GFA, Chambre d'agriculture (diagnostic agricole, membre du COPIL et animation, montage du GFA et recherche des viticulteurs par presse, écoles, répertoire d'installation...).

Les viticulteurs se sont investis à l'intérieur de l'Office de Gestion de l'AOC.

Au final, un GFA mutuel a été créé, solution qui a été retenue et mis en place (Mme Fleury juriste à la chambre d'agriculture). C'est un outil populaire qui permet par l'achat d'une part de 500 euros à chacun d'investir sur place (avec un maximum de 10 parts par famille) : 162 apporteurs ont franchi le pas. Le GFA est une société foncière dont le capital est de 183 000 euros, propriétaire mais aussi qui engage les travaux d'aménagement ; 60 000 € ont été dévolus à l'achat du foncier, et 110 000 pour les travaux d'aménagement. Un des deux viticulteurs a débuté en achetant 5,5 ha dont 1 ha déjà en vigne uniquement pour 2 nouvelles installations. (34% frais acquisition de foncier, 60% travaux et 6 % frais administratifs de création).

5 réunions publiques ont été organisées pour trouver les apporteurs.

La recherche de fonciers a été suivie par la caractérisation et la sélection du foncier (fiche de parcelles, analyse des sols...) , puis constitution du capital social avec établissement des baux, puis recherche d'apporteurs de capitaux et enfin assemblée générale constitutive du GFA.

Le GFA a fait le choix de porter les travaux de plantation pour ne laisser aux viticulteurs « que » les frais de transformation, exploitations. Ainsi, foncier et exploitations sont dissociés.

Sur place, visite de deux parcelles : Le défrichement a porté sur de petites parcelles et des jeunes friches, rien à voir avec les friches du Rupt de Mad : les alignements de fruitiers sont encore visibles. La remise en culture est très rapide, l'année suivant le défrichement effectué à la pelle mécanique.

On peut interroger les difficultés à mettre en concordance le rythme relatifs à l'évolution des sols, notamment après défrichement et jusqu'au retour à un sol sain et la nécessité de planter rapidement pour respecter le rythme propre à l'installation, propre aux nécessités financières.

Exposé de Jeanne dans le bus

Action menée par le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de Belle Ile en Bretagne pour lutter contre l'expansion des friches, connaître l'état du foncier et permettre à de jeunes agriculteurs de s'installer.

Les vallons s'enfrichent, les résidents secondaires ont des terrains mais n'en font rien et la part de production agricole autonome de l'île diminue. Or il existe des porteurs de projets qui cherchent à s'installer. A l'inverse, les propriétaires sont très réticents à fournir ces terrains, il existe de nombreux accords oraux avec les agriculteurs, très précaires et mal connus.

Petit à petit, la connaissance de ce foncier et de ces mécanismes (qui possède quoi et où) donne naissance à des « enveloppes de terrains » : l'association doit maintenant décider la vocation de ces parcelles et leur attribution : nouvelles installations par exemple. Dans cette démarche, une formation sur le foncier et sa mobilisation a été

organisée pour les élus par Terre de Liens et la SAFER ; elle a véritablement fait office de déclencheur pour les élus. L'effet « tâche d'huile » s'est alors répandue.

Sauvons nos coteaux à Ludres

La commune est très urbanisée mais une bonne partie de ces terrains est occupée par la zone d'activité : si bien que la commune compte plus de salariés (8000) que d'habitants (6000).

L'ancienne équipe municipale (jusqu'en 2008) avait classé en 2AU les coteaux et projetait un grand lotissement (435 maisons à construire). Initialement, le projet était même un classement en 1AU mais le conseil municipal avait reculé suite aux résultats de l'enquête publique à propos du PLU en ne classant qu'en 2AU ces terrains : la contestation avait été forte et notamment avec la création d'une association « sauvons nos coteaux ».

La nouvelle équipe ne souhaite absolument pas construire sur ces coteaux, le projet précédent aurait nécessité une augmentation importante de la capacité des réseaux d'eau pluviales et la construction d'un pont au-dessus d'une voie ferrée et au contraire les préserver pour des activités pédagogiques, ludiques ou de préservation de l'environnement. Elle rachète progressivement ces terrains en visant d'abord les parcelles desservies, les parcelles disséminées qui pourraient bloquer des velléités d'aménageurs. Pour l'heure, la commune bénéficie de son droit de préemption pour acheter ces terrains parfois très peu chers parfois un peu plus (en moyenne 5 euros/m² auquel il faut ajouter le prix de la transaction notariale qui est très élevée rapportée à la surface concernée). Le passage aujourd'hui en révision du PLU (pour devenir intercommunal) portera ces terrains en N ou A. La commune continue cette politique de constitution d'un portefeuille foncier en provisionnant chaque année quelques milliers d'euros dans son budget. Elle n'achète pas systématiquement : si une parcelle est mal placée, la commune ne l'acquiert pas. Elle est reconnue par les propriétaires comme un acteur privilégié et premier acquéreur potentiel : elle est donc consultée souvent en cas de vente.

La politique foncière suivie est donc celle d'une collectivité qui a les moyens d'acquérir et qui confie l'usage à différentes associations.

Les terrains deviennent un jardin pédagogique, qui s'agrandit progressivement, des sentiers sont réouverts, chantiers jeunes, un verger conservatoire est planté, des ruches sont installées, des pâturages confiés à l'association « sauvons nos coteaux ». Cette dernière a établi une convention avec un éleveur qui fournit 12 – 14 moutons à l'année. La surface occupée ainsi est de 8000 m² ; le premier pré a été créé autour d'une source. L'association se charge de suivre tous les jours le troupeau et veiller à ce que les bêtes soient en bonne santé sur les périodes où elle a les moutons . L'éleveur n'a pas de bail sur les pâturages. Une transhumance a été organisée dans le village, avec ateliers autour de la laine,...véritable attraction pour les habitants, qui a engendré un certain attachement à la démarche.

L'association trouve des subventions auprès de fondation de France, Fondation Hulot, Grand Nancy, Nature et Découvertes, Conseil Départemental. Une fête annuelle du village, des coteaux est organisée par la commune et l'association entre autre.

Mousson

Présentation par une personne issue d'un collectif de citoyens.

Le cheminement du raisonnement est intellectuel : il débute par la préoccupation de la transition, pour partager les ressources de la planète et en particulier l'énergie, mouvement humaniste et non-violent. Le collectif comprend également un réseau d'échanges (SEL), un verger en partage, organise des chantiers dans les jardins, bourse aux graines..

L'association travaille avec les Croqueurs de pommes et Sauvons nos vergers en proposant aux propriétaires d'arbres fruitiers de venir cueillir et ramasser les fruits, tailler les arbres en partageant la récolte. Une convention est signée avec le propriétaire. Les outils sont fournis par le collectif dont les membres individuellement échangent le prêt d'outils contre d'autres prestations.

Actuellement 6 sites, 60 arbres, 60 « cueilleurs » et 15 « tailleurs ». La cueillette est collective.

Ce dispositif très informel a pourtant des résultats tangibles : il permet d'assurer la pérennité de vergers chez des personnes âgées avec des variétés locales. Il permet à des urbains de bénéficier de produits de la campagne sains et appétissants sans investissements importants : le matériel est prêté à l'intérieur du réseau de l'association et le foncier n'est pas acheté.

Des plantations sont maintenant proposées chez les gens : le collectif fournit les plants, au risque de voir la convention se terminer et l'investissement perdu (mais cet investissement est très modéré, il est plutôt de l'ordre du symbole).

priorisation des actions : Jussy et Onville, présents ce jour. Pour certaines communes, il s'agirait d'un défaut de communication. Le COPIL insiste sur la nécessité que les communes se prononcent toutes à ce sujet pour faire vivre le plan.

La demande de hiérarchisation des actions sera renouvelée auprès des communes n'ayant pas répondu. Il est impératif d'obtenir ces retours pour faciliter la mise en œuvre.

G. JOLAIN, maire d'Onville, évoque de nouveau la fiche-outils « mobiliser le foncier sur des secteurs clés ». Il envisage d'engager la procédure des biens vacants et sans maître » pour des projets agricoles mais aussi en lien avec la forêt. G. SOULIER explique que les démarches sont parfois tellement lentes qu'il est préférable de mener de front la mobilisation du foncier et la précision des projets et de leurs objectifs. A. LOUYOT insiste sur le fait que la définition du projet est tout de même nécessaire pour mobiliser plus facilement le foncier et que les démarches peuvent être assez rapides. Elle signale également que la Chambre d'Agri 57 est en cours de recrutement d'un agent chargé de mission territorial, voué à être le lien entre les territoires et la chambre, de type conseiller en développement local, comme cela existe d'ores et déjà à la Ch Agri 54.

S BERTHO informe qu'un dispositif sur le foncier viticole est en cours de réflexion et d'élaboration au sein du CD57. Aucune prévision n'a pu être apportée ce jour sur les formes que prendrait ce projet.

B. KLEIN, élue à Vaux, estime que l'action « Connecter les réseaux de chemins » est prioritaire pour sa commune. R. HAMANT insiste sur l'importance de la fréquentation des lieux une fois défrichés, c'est ce qui garantit leur ouverture. G. BERGER réplique qu'il est alors indispensable de « connecter les réseaux de chemins » pour faire en sorte que ces lieux soient toujours accessibles, aux promeneurs comme aux activités.

S'ensuit un débat sur comment faire vivre le plan de paysage, mettre en œuvre les actions et la gouvernance. La Communauté de Communes informe aujourd'hui le comité qu'elle travaille avec le PNR à un montage financier pour embaucher un animateur. La Communauté de Communes salarierait l'animateur, co-financé par le PNR.

F. ROUMET indique que le plan de paysage doit permettre de nourrir la réflexion amorcée autour du PLUi. L'équipe d'études préconise de maintenir le croisement des thématiques traitées, dimension qui garantit la richesse de l'approche du paysage, éviter de sectoriser dans le cadre de la future gouvernance du plan paysage.

R. HAMANT explique que les financements existent, les outils aussi, mais qu'il manque des porteurs de projet.

Sont présentées les bases d'un groupe de travail assurant le suivi du plan de paysage. Ce groupe s'appuierait sur l'animateur recruté par la Communauté de Communes et des personnes ressources, différents acteurs économiques, dont nombreux sont ceux qui ont participé à l'élaboration du plan. Le fonctionnement de ce groupe de suivi, les rôles de chacun sont encore à définir. JJ ROYER, élu à Arnville se propose aujourd'hui, suite à l'appel d'A. MATTIOLI, de faire partie de ce groupe.

La chambre d'agriculture 54 souhaite participer à la fois aux instances techniques (COTECH) comme aux instances plus politiques (COPIL) et fourni deux noms d'agriculteurs locaux qui pourraient être intéressés pour participer à la mise en œuvre (M. Jocelyn Cavani à Rembercourt et M. Yohann Ritz à Arnville)

Mme Marie France Gaunard Anderson, conseillère municipale d'Ancy-Dornot, demande à intégrer le groupe de travail et de suivi du plan de paysage.

AC JACQUOT et A. MATTIOLI informent les membres du comité de pilotage que se tiendra le 29 septembre une restitution publique de l'étude. Cette restitution sera l'occasion de clarifier les différentes démarches, initiatives en cours sur le territoire du plan, comme la réflexion sur les tiers-lieux, les espaces de co-working, les différentes démarches sur le foncier ... Une réunion publique se tient suite au COPIL à Ancy pour discuter de la restitution finale en septembre et de l'émergence du groupe de suivi du plan de paysage.



Équipe d'étude :

omnibus

paysagistes dplg (Coopaname), mandataire
33 rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec
Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05
Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

RoumetGuïtel

URBANISTES • PAYSAGISTES

paysagiste, urbaniste et environnementaliste, co-traitant
40 rue des Rouliers – 28 000 Chartres
Tél : 02.37.35.00.00 – Fax : 02.37.35.81.37
Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr



architecte, co-traitant
8 rue du Chanoine Colin – 57 000 Metz
Tél : 03.87.76.02.32 – Fax : 03.87.74.82.31
Courriel : nvc@atelier-a4.fr



paysagiste consultant, co-traitant
5, rue Haute Marne – 54 340 Pompey
Tél : 09.52.35.38.10 –
Courriel : tweill@weill-paysage.com